



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin
de
documentation

Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation

JANVIER-FÉVRIER 1973

SOMMAIRE

Décès du Ministre d'Etat hon. Monsieur Emile Reuter	1
L'inauguration du Palais de Justice des Communautés Européennes à Luxembourg	3
« Luxembourg : internationaler Finanzplatz in der Europäischen Gemeinschaft »	8
Nouvelles diverses	16
Nouvelles de la Cour	20
Conseil de Gouvernement	21
Mémorial	23
Chambre des Députés	25
Le Mois en Luxembourg	28

Ce Bulletin, qui n'engage que la responsabilité du Service Information et Presse, est destiné à fournir une documentation relative à l'activité politique, économique, sociale et culturelle au Grand-Duché de Luxembourg.

Bulletin de documentation

Décès du Ministre d'Etat hon. Monsieur Emile Reuter

Le 14 février 1973 est décédé, à l'âge de 98 ans, Monsieur le Président Emile Reuter, Ministre d'Etat honoraire. Avec lui disparaît l'un des hommes politiques qui aura le plus marqué de son empreinte les années qui suivirent la première guerre mondiale.

Monsieur Emile Reuter, né le 2 août 1874 à Bofferdange, obtint son doctorat en droit après des études universitaires à Strasbourg, Nancy et Paris. Dès son élection comme député de la circonscription Luxembourg-Campagne en 1911, Monsieur Reuter se voua corps et âme à la politique de son pays. En 1916, il était réélu comme député du canton de Wiltz. De 1918 à 1925, Monsieur Reuter occupa les fonctions de Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, une tâche bien lourde et délicate à la fois; ce fut en effet le moment de la conclusion du traité de Versailles et du référendum sur la monarchie. De 1925 à 1954, Monsieur Reuter était député et de 1926 à 1959, il était Président de la Chambre des Députés.

Outre ses importantes fonctions publiques, Monsieur Reuter trouva le temps de présider pendant de longues années aux destinées de l'Association Populaire catholique luxembourgeoise; il a participé en 1926 à la fondation de la Caisse Rurale; il est également un des fondateurs du parti de la droite et longtemps il était un des plus importants piliers du Parti chrétien social. En 1957, Monsieur Reuter fut nommé ambassadeur du Grand-Duché auprès du Saint-Siège.

Le défunt était titulaire de nombreuses décorations dont nous ne citons que les plus importantes : Grand

Croix de l'Ordre national de la Couronne de Chêne, Grand Croix de l'Ordre du Mérite d'Adolphe de Nassau, Grand Cordon de l'Ordre de Léopold de Belgique, Grand Officier de la Légion d'Honneur, Grand Croix de l'Ordre de Pie IX, Grand Croix des Saints Maurice et Lazare, Grand Croix de l'Ordre « Polonia Restituta », Grand Croix de l'Ordre du Lion Néerlandais, Grand Cordon Rouge de l'Ordre de Scanderbeg d'Albanie, Grand Croix de l'Ordre du Soleil du Pérou, Grand Cordon de l'Ordre de l'Etoile d'Ethiopie, Grand Croix de la Couronne d'Italie, Medal for Freedom, Silver Palms, Grand Croix de l'Ordre de « Al Meriot della Republica d'Italia », Grand Croix de l'Ordre de Saint Grégoire, etc.

Selon le désir exprès du défunt, les obsèques de feu le Président Emile Reuter, Ministre d'Etat honoraire, eurent lieu en toute intimité. Une messe de requiem fut célébrée le 17 février 1973 à la mémoire de Monsieur Emile Reuter, Président honoraire de la Chambre des Députés, ancien Président du Gouvernement luxembourgeois, en la cathédrale de Luxembourg, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des représentants diplomatiques, des membres du Gouvernement, des parlementaires et de très nombreuses personnalités de la vie politique.

Dans le cadre de la séance de la Chambre des Députés du 15 février 1973, Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés et Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, ont rendu hommage à la mémoire de l'illustre défunt.

Hommage rendu par Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des Députés, à la mémoire de Monsieur Emile Reuter, à la séance publique de la Chambre des Députés, le mercredi, 15 février 1973

Il y a des obligations qui vous chargent jusqu'à l'oppression, il y a des devoirs qui, remplis, s'impriment de tristesse : tel celui que j'ai à accomplir en ce moment, en vous confirmant, officiellement, la nouvelle que vous connaissez déjà. Le premier de nos Présidents d'honneur n'est plus; le bon Père Emile Reuter vient de mourir. Et voilà que se termine, dans la compassion et dans la méditation des survivants, un très long, un très grand chapitre de notre

histoire nationale qu'incarnait, pour ainsi dire, une des figures les plus remarquables du Grand-Duché de Luxembourg.

En effet, l'existence terrestre de Monsieur le Président Emile Reuter, né sept années après le Traité de Londres, fixant pour toujours les termes de notre neutralité et les garanties de notre indépendance, embrasse un siècle, à quelques mois près, et c'est le siècle de notre essor, conquis à force de travail, de

peines, de sacrifices, de douleurs, de persécutions, de patience et d'espérance. Dans la longue suite d'événements qui ont marqué le caractère et le génie de notre peuple, Monsieur Emile Reuter a été, en très grande partie, l'artisan, la victime, le guide, le vainqueur et l'humble serviteur de toutes les activités de renaissance.

De 1911, où, élu député de Luxembourg-Campagne, jusqu'en 1918, où il eut à assumer les charges et les responsabilités de sauveur de notre indépendance, puis de 1926 à 1958, où il présidait, sans interruption, aux destinées de notre Assemblée Nationale, il ne cessait de se dévouer, corps et âme, pour son pays, en exerçant son mandat parlementaire, quatre décennies durant, dans le seul intérêt des principes supérieurs réalisés dans une communauté qu'il aimait par-dessus tout.

Il avait l'art, lui surtout avait l'art de trouver, dans tous les débats, auxquels il apportait la brillance de sa parole, et dans toutes les situations critiques, qu'il savait dominer, grâce à une intelligence, alliant la prudence au courage pour se transformer en sagesse, le mot juste, le mot convaincant, le mot admirable qui sait concilier et réconcilier.

Ce n'était pas seulement le charme de sa personnalité qu'il sut faire valoir, ni son humanisme, mué en acte et en action, qui lui gagnaient les faveurs du public, mais plutôt les émanations de ses qualités envoûtantes : son adresse, sa droiture, sa tolérance, son impartialité, sa bonhomie naturelle, son humour, le cas échéant.

Ceux qui, comme moi, ont pu être son compagnon de route pendant une quarantaine d'années, ont dû apprécier à tout moment son incomparable imperturbabilité. En présidant, n'importe où, des réunions difficiles ou même tumultueuses, il restait sans cesse celui qui est au-dessus des mêlées, mais qui est, en même temps, en plein et en profondeur, dans l'es-

sence des discussions, prêt à trouver, à formuler et à faire admettre les idées qui emportent l'adhésion.

Certes, celui qui, pendant trois quarts de siècle, était inscrit au Barreau de la Capitale, avait pour lui ce complément de très précieuses expériences que la plupart des mortels n'auront jamais. Et, représentant exemplaire de l'idée chrétienne, il disposait d'un fonds inépuisable de forces qu'il arrivait à extraire des vertus mêmes qu'il pratiquait sans relâche, vertus qui allaient de la Foi à la Charité, en passant par la sincérité la plus pure et une humilité peu commune.

Tout cela l'engageait, au jour le jour de payer de sa personne dans tous les mouvements qui répondaient à sa vocation de patriote. La première guerre mondiale a exigé de lui son tribut, versé en sang et en larmes; la deuxième n'a pas été plus clémente pour lui, puisque l'occupant n'a pas fini de le traquer.

Le coup le plus terrible pour lui fut la perte de sa chère compagne qui l'a quitté il y a quinze ans; l'affection de ses cinq fils et de sa très vaste famille l'a soutenu jusqu'à la fin après ce coup dur, difficile à surmonter. Bien qu'il eût le secret de la jeunesse permanente, tant était hors norme sa vitalité physique, intellectuelle et spirituelle, il vient de nous quitter, définitivement.

Il y a neuf ans, j'avais fait entendre publiquement que nous nous préparerions à fêter son centenaire. C'est comme si son humilité innée n'avait pas voulu de ces manifestations bruyantes. Très doucement il s'est éteint loin de nos turbulences quotidiennes. Tout ce que nous pouvons dire, aujourd'hui, c'est qu'une très grande figure, une des plus grandes de notre histoire, s'en va, mais qu'en s'estompant derrière la vie des vivants, elle projette encore l'éclat de sa personnalité sur les parois de notre souvenir, les éclats d'un homme inoubliable.

Hommage rendu par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, à la mémoire de Monsieur Emile Reuter, à la séance publique de la Chambre des Députés, le mercredi, 15 février 1973

C'est avec émotion que je joins l'hommage du Gouvernement à celui que Monsieur le Président de la Chambre vient de rendre à la grande figure du Président Emile Reuter.

L'illustre défunt vivait à l'écart de la vie publique depuis qu'en 1959 il avait définitivement quitté la carrière politique. Le profil de sa grande personnalité resurgit devant nos yeux au moment où se termine une vie d'homme particulièrement riche, et par l'intensité du don généreux à la cause publique, et par le profond humanisme de ses qualités d'esprit.

Pendant les jours à venir la carrière professionnelle et politique du défunt sera amplement évoquée et commentée. Qu'il me suffise en ce moment de caractériser devant les représentants du peuple luxembourgeois l'œuvre décisive et historique du défunt pendant les années où il tenait la barre du Gouvernement.

Dans une période particulièrement tumultueuse et dangereuse de l'histoire de notre pays, Monsieur Emile Reuter a exercé les fonctions de Ministre d'Etat du 28 septembre 1918 au 19 mars 1925. Pendant les deux premières années du ministère d'union nationale que le défunt avait accepté de constituer, le Ministre d'Etat était confronté avec un déferlement de passions partisans, de rébellions, de mots d'ordre démoralisateurs, à l'intérieur, d'incompréhensions et de mises en doute de la survie de la nation, à l'extérieur. Puis-je emprunter pour l'appréciation de cette époque la voix du Président Bech, témoin de ces faits historiques et ami du défunt : « C'est en ces mauvaises heures, en ces heures d'extrême danger pour le pays qu'Emile Reuter a donné la pleine mesure de sa foi patriotique et de sa valeur de diplomate et d'homme d'Etat. En ces jours de haute fièvre politique, il restait calme et inébran-

lable, tenant ferme en mains, au milieu de la tempête, le gouvernail de la frêle barque qui portait nos biens les plus précieux. »

Effectivement, Emile Reuter, avec ceux qui l'entouraient, a sauvé, à la fois, l'indépendance et les institutions du pays. Les années suivant le référendum de septembre 1919 étaient consacrées à la réorientation politique et économique de notre pays. La négociation de l'Union économique avec la Belgique, la reconversion économique et financière, la

reprise en main et la consolidation du régime de démocratie parlementaire permettaient au Ministre d'Etat Reuter d'affirmer également au cours de cette seconde phase ses éminentes qualités d'homme d'Etat, de négociateur et de conciliateur.

Le pays entier s'incline devant la mémoire de ce fils de notre terre luxembourgeoise, qui a su marquer durablement et exceptionnellement le cours et la direction de notre vie nationale.

L'inauguration du Palais de Justice des Communautés Européennes à Luxembourg

Le 9 janvier 1973 a été inauguré le nouveau Palais de Justice des Communautés Européennes au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Cette manifestation s'est déroulée en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, des membres du Corps diplomatique, des ministres de la Justice des neuf pays du Marché commun, des présidents des Grandes Cours ainsi que de centaines d'invités d'honneur.

A l'issue des allocutions d'inauguration prononcées par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois, par Monsieur Robert Lecourt, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, et par Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre luxembourgeois des Travaux publics, Son Altesse Royale le Grand-Duc a tranché le ruban symbolique donnant accès à la grande salle d'audience.

Dans l'après-midi du 9 mars 1973 eut lieu la cérémonie de prestation de serment des nouveaux juges et avocats généraux de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

Nous reproduisons ci-après le texte des allocutions prononcées par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, par Monsieur Robert Lecourt, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, et par Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre des Travaux publics, à l'occasion de l'inauguration du Palais de la Cour de Justice des Communautés Européennes, le mardi, 9 janvier 1973, au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg.

Allocution de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

Monseigneur,
Madame,

J'ai l'honneur de me faire l'interprète de toute l'assistance en remerciant Vos Altesses Royales d'avoir accepté de présider à la remise à la Cour de

Justice des Communautés Européennes du bâtiment qui désormais abritera sa juridiction et ses services. Nous nous plaignons à considérer Leur présence comme un hommage rendu à la fois à l'Institution Européenne et aux réalisateurs de ce magnifique bâtiment.

La cérémonie d'aujourd'hui touche, si Monseigneur m'en permet l'expression, deux cordes sensibles de Son esprit si ouvert aux réalités du monde actuel : d'une part, l'intérêt particulièrement vif qu'Il porte à la construction européenne et à la place de Son pays dans la Communauté, d'autre part, la satisfaction de voir se réaliser sur notre territoire, dans les divers domaines, des constructions répondant parfaitement à leur vocation fonctionnelle, tout en portant l'empreinte esthétique de notre temps. Pour cette dernière préoccupation, quel plus beau champ d'action peut-on imaginer que ce plateau du Kirchberg offert à des réalisations urbanistiques qui marqueront incontestablement le règne actuel.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du Gouvernement grand-ducal, je voudrais saluer très cordialement les représentants des Gouvernements des pays de la Communauté, qui ont bien voulu se rendre à l'invitation conjointe de la Cour de Justice et des autorités luxembourgeoises. Je salue en particulier le Lord Chancellor et les Ministres de la Justice des neuf pays ainsi que Messieurs les Ambassadeurs des pays de la Communauté et d'autres nations amies. Nous éprouvons une satisfaction particulière de voir s'associer à cette séance solennelle les Présidents et les Membres de la Commission et du Parlement Européen.

Monsieur le Président,
Messieurs les Juges,

Dans la vie ordinaire l'entrée en jouissance du locataire d'un immeuble s'effectue en général sans solennité particulière.

Nous avons pensé que l'occupation par la Cour de l'immeuble construit à sa destination, devait sortir de l'ordinaire à ce point de vue. Loin de vouloir passer purement et simplement à leur ordre du jour quotidien, la Cour et le Gouvernement entendent au contraire proclamer leur satisfaction mutuelle d'avoir vu se concrétiser et, enfin, s'achever une réalisation monumentale, à la conception de laquelle le locataire a été associé tout au long de la phase de préparation et de construction. Je dis cela non point pour insinuer que nous voudrions nous décharger d'une partie de nos propres responsabilités, mais pour souligner la qualité et la continuité de la collaboration entre les représentants de la Cour et les services de l'Etat. Il faut bien avouer que la sollicitude des autorités grand-ducales est allée crescendo, depuis le jour déjà lointain, où la Cour de Justice de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier faisait ses débuts à la Villa Vauban, convertie depuis en Galerie Municipale, jusqu'à l'emménagement d'aujourd'hui, en passant par l'installation temporaire au Palais Municipal de la Place d'Armes et tout dernièrement par celle, plus fonctionnelle, de la rue du Casino.

Au-delà de la circonstance immédiate qui détermine cette séance solennelle, l'occasion nous est fournie et me paraît appropriée, de rendre hommage à l'œuvre même accomplie par la Cour de Justice au cours des quelque vingt années qu'elle se trouve installée à Luxembourg.

Alors que les autres organes des Communautés ont été agités par des remous de doctrine européenne et des conflits d'intérêts nationaux, la Cour, discrètement mais fermement, a édifié, pierre par pierre, un édifice de décisions juridictionnelles qui, entre-temps, a pris une réelle ampleur. L'expérience ainsi acquise de même que la qualité des avis et jugements ont gagné l'audience des juridictions nationales et la consécration par elles de la doctrine ainsi dégagée. Actuellement la Cour aborde sans crainte l'assimilation dans la juridiction communautaire des conceptions de systèmes de droit à première vue plus éloignées des conceptions continentales comme la Common Law. La haute conscience scientifique et l'esprit si affirmé de collégialité qui animent le corps des magistrats européens, permettront, j'en suis sûr, de résoudre également ces problèmes d'assimilation et de synthèse.

Le succès incontestable de la création juridictionnelle des Communautés est dû à la fois à l'indépendance dont les magistrats européens ont su témoigner vis-à-vis des intérêts particuliers ou nationaux, et à la mesure bien calculée de leurs hardiesses. Il n'aurait été possible sans l'apport personnel et le profond dévouement à la cause européenne de ses Présidents successifs, des membres de la Cour, des avocats généraux et de son greffe.

Serait-il osé ou prétentieux d'insinuer que le *genius loci*, la calme placidité de l'environnement luxembourgeois y soient pour un tout petit peu dans les succès d'une institution qui, par essence, fonctionnerait mal dans une atmosphère de trépidation et de harcèlement.

Aussi avons-nous voulu que ce bâtiment fût conçu de façon à traduire par son cadre et son aménagement ce souci de dégagement, de tranquillité, de distance par rapport à ce qui est simplement contingent, d'invitation au voyage intérieur de l'étude et de la méditation. La rigidité de son ossature en acier spécial, naturellement allergique à la corrosion, comme le sera la doctrine européenne dérivée de votre jurisprudence, contraste avec le jeu des lumières et des multiples reflets diffusés par les larges parois vitrées. Avec cette lumineuse ouverture sur le large, la Cour ne pourra ignorer les simples réalités de la vie communautaire. Tout cela crée cette atmosphère faite de rigueur et de respect, allégée par des formes et des couleurs chatoyantes. Je ne saurais mieux traduire ce mélange insolite qu'en vous invitant à jeter les yeux sur la représentation qui est faite par les artistes Manzu et Hambourg dans ce hall et dans une salle d'audience de dame Justice, qui, sans brandir d'épée, mais en tenant bien ferme sa balance, a le geste gracieux et la fraîcheur du regard d'une jeune fille.

Résolument les architectes MM. Conzemius, Jarmagne et Vander Elst sont sortis des ornières du conformisme pour créer un bâtiment qui, extérieurement, déconcerte les tenants du classicisme des temples de Thémis, mais qui, par l'emploi de matériaux modernes et par l'usage intelligent des masses et de l'espace, est pourvu à l'intérieur d'une ambiance de sobre richesse et d'aisance fonctionnelle. Une telle réalisation sollicitait un apport artistique spécial. Sur la suggestion de Monsieur le Président de la Cour de Justice, d'éminents artistes originaires des pays membres, les Dambiermont, Grieshaber, Hambourg, Manzu, Wercollier — et prochainement encore Baljeu — ont contribué par des œuvres remarquables au décor de cette maison et de ses alentours.

Je n'oublierai pas de rendre hommage au travail patient de l'administration des Travaux et des Bâtiments Publics, aux entrepreneurs, artisans et ouvriers qui ont contribué à la construction, qui, bien qu'elle ait subi des retards, s'avère aujourd'hui comme d'autant plus solidement réussie. Mon collègue, Monsieur le Ministre Buchler, dans la dernière phase des travaux, s'est attaché, corps et âme, à son achèvement avant l'élargissement de la Communauté. Nul ne sera mieux placé que lui pour vous donner quelques explications plus précises sur la construction.

Altesses Royales,
Monsieur le Président, Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Depuis que les Etats membres ont accordé à la Ville de Luxembourg l'honneur et le privilège de compter parmi les trois sièges provisoires des activités communautaires, les autorités grand-ducales se sont efforcées de mettre en place des installations dignes de la haute vocation qui lui fut reconnue. Si le présent bâtiment répond à l'attente, nous en sommes fiers et satisfaits.

Ce qui me paraît significatif c'est de voir coïncider cette inauguration avec le début de 1973, année européenne, à laquelle la Conférence des Chefs d'Etat

ou de Gouvernement tenue en octobre dernier à Paris, a attaché d'énormes et de multiples espoirs. Dans cette évolution que nous espérons accélérée, la Cour de Justice élargie saura jouer son rôle qui est particulièrement important pour l'enracinement de l'idée communautaire dans les esprits et les coutumes.

En remettant le bâtiment à la Cour de Justice des Communautés Européennes, je voudrais, au nom des autorités luxembourgeoises, exprimer le désir, suggéré d'ailleurs par la présence de représentants des plus hautes autorités judiciaires des pays de la Communauté, qu'il devienne non seulement un centre de juridiction, mais une maison ouverte aux juristes et un véritable foyer de la pensée juridique européenne.

Allocution de Monsieur Robert Lecourt, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes

Tout est symbole en ce jour, en ce lieu et en votre présence, Monseigneur, Madame.

Que vous présidiez à l'inauguration du Palais qui servira désormais de cadre à nos travaux, le jour où, célébrant son vingtième anniversaire, notre Cour va recevoir le serment de quatre nouveaux Membres et accueillir la Commission de la Communauté élargie, c'est là en effet un concours de circonstances qui confère à votre présence une portée exemplaire.

Elle offre d'abord à mes collègues et à moi-même une occasion exceptionnelle de vous manifester la gratitude de notre Institution : pour l'intérêt que vous lui portez, la bienveillance souriante que vous réservez à ses Membres et la qualité de l'accueil que ses services et ses agents trouvent au Grand-Duché.

Ce témoignage vous est rendu avec d'autant plus de chaleur que c'est la première fois qu'il nous est donné d'exprimer publiquement devant vous des sentiments depuis longtemps éprouvés.

Et voici que vous allez, dans un geste chargé de sens, couper le ruban qui interdit, pour quelques instants encore, l'accès de notre prétoire.

Qu'un tissu léger constitue le seul obstacle interposé entre la Communauté et ses juges, et que, par vos soins, cet ultime obstacle soit lui-même tranché : voilà qui est hautement significatif. Et votre geste prend une ampleur d'autant plus grande qu'il coïncide avec le moment où 250 millions de ressortissants de la Communauté vont pouvoir désormais recourir directement à la protection de son droit.

Mais les symboles les plus élevés doivent s'enraciner dans le sol des réalités. C'est bien ce que pensent votre Gouvernement et votre Parlement qui ont entrepris de préparer à notre Cour un cadre spacieux adapté à ses besoins, doté des moyens les plus modernes et conciliant heureusement objectifs fonctionnels et soucis décoratifs.

Ainsi, Monsieur le Président, l'événement d'aujourd'hui nous fait devenir votre locataire !

Et, pour qu'il soit bien clair que nous remplirons les obligations dérivées de cette situation, vous prenez soin de nous remettre, ce matin, l'objet du con-

trat dans les formes les plus solennelles du Droit romain. Bailleur — car telle est votre qualité ! — et preneur — telle est la nôtre — en présence de la « chose louée » vont ainsi, après avoir prononcé les formules d'usage, prendre à témoin de leur accord un nombre inhabituel de hautes personnalités.

De ce fait, il est vrai, nous devenons solidaires dans la gratitude : envers les autorités de la Communauté, les Ministres des 9 Etats Membres, les Chefs de leurs Cours suprêmes, le Président de la Cour européenne des Droits de l'Homme et le corps diplomatique, qui nous font l'honneur d'être ces témoins de choix.

Mais, puisque nous voici votre locataire, pouvions-nous, sans imprudence, contracter un tel engagement sans consultation préalable de votre Code Civil. Nous l'avons donc lu. Et avec fruit !

Rares sont, en général, les émotions suscitées par de telles lectures... Pourtant, un certain article 1713 ayant piqué notre curiosité, nous apprenions qu'il vous permettait de nous louer « toutes sortes de biens » ! ... « Toutes sortes de biens » ? La formule est inquiétante ! Pour remonter au Code Napoléon elle n'en est pas plus rassurante. Cet édifice qu'on construisait pour nous serait-il donc l'un de ces biens « de toutes sortes » de votre Code ? Mais alors quelle irrévérence pour un Palais ! ou quels risques pour le locataire ! Nous n'avons qu'un recours contre l'ambiguïté de la formule, c'était de vous faire confiance. C'est ce que nous avons fait.

Il suffisait, en effet, d'attendre ! D'attendre l'achèvement des travaux, de pouvoir pénétrer dans ces lieux pour découvrir, derrière la sombre apparence extérieure du matériau, un véritable palais de verre. Viollet-le-Duc avait donc raison : « les édifices sont l'enveloppe de la société d'une époque ». Il suffit aujourd'hui d'ouvrir les yeux pour observer que la construction est plaisante, confortable, harmonieuse, de proportions humaines, restauratrice de la ligne horizontale, édiflée en pleine lumière dans un site remarquable, sous l'impulsion d'un infatigable Ministre des Travaux publics — M. Jean-Pierre Buchler — sous la direction d'architectes de talent, animés par M. Jean-Paul Conzemius et ses collaborateurs, sous le contrôle vigilant de l'architecte de l'Etat, M. Constant Gillardin, et l'efficace coordination de l'inspecteur principal, M. Jean-Pierre Petit.

En bref, si un lecteur hâtif de votre Code pouvait, à l'avance, se montrer perplexe, la construction qui prenait forme, sous la lente maturation inhérente aux grandes œuvres, était de nature à rassurer.

Aussi, est-ce avec un intérêt renouvelé qu'il fallait reprendre la lecture de votre Code. Pour se heurter, cette fois, aux trois obligations que vous impose un article 1719 ! Oh ! ni la première, ni la troisième ne pouvaient inquiéter ! En propriétaire avisé vous faites prendre acte aujourd'hui à trop de personnalités que vous avez bel et bien « délivré au preneur la chose louée » pour qu'un doute subsiste encore sur l'exécution de cette première obligation. Et celle qui vous est faite de nous en garantir « la jouissance paisible » nous est acquise à l'avance tant sont manifestes les prévenances dont notre Institution est l'objet.

Mais que signifie exactement l'obligation pour vous « d'entretenir la chose louée en état de servir à l'usage pour lequel elle a été louée ». Quel est donc cet usage ?

On pourrait croire, à première vue, que, louant à une Cour de Justice, vous entendiez donner à cet édifice une destination exclusivement judiciaire. Vous auriez pour vous, en ce sens, maints indices apparents : l'existence de nombreux et clairs bureaux, d'une vaste bibliothèque et, mieux encore, de trois belles salles d'audience pourvues de tous les équipements nécessaires.

Mais n'est-ce pas là pure illusion ?

Le visiteur pressé s'y méprendra en effet. On l'invite à pénétrer dans un prétoire de justice, mais le voilà dans un centre d'art. La justice est bien là, certes, puisque tout est préparé pour elle. Mais comment ne pas se tromper ? Elle, que la tradition représente en traits académiques, en tout cas sévères, sinon rébarbatifs, devient ici couleur, vie, optimisme, perspective de solidarité, de progrès et de paix.

Le visiteur le pressent, dès le parvis, où l'accueille ce groupe tout de souplesse, de mobilité et d'élan de l'excellent sculpteur luxembourgeois Lucien Wercollier, dont l'œuvre, superbement iconoplaste s'emploie, de l'extérieur, à exorciser ce Palais de la réputation de raideur glacée, sous laquelle on a souvent cru pouvoir imaginer la Justice.

Mais voici précisément la saisissante représentation de la Justice et de la Paix par laquelle, dans la confiance et l'espoir, l'humaine sérénité de l'une reçoit de l'autre le dépôt de l'enfance à protéger, et dans laquelle se retrouvent, en une heureuse synthèse, les dons de force, d'envolée, de puissance expressive et de vie si caractéristique de l'œuvre du réalisateur des belles portes de St-Pierre de Rome, le sculpteur italien Giacomo Manzù.

Faute de pouvoir encore disposer de la décoration de l'artiste néerlandais qui doit orner l'autre aile de cette vaste salle des pas-perdus, c'est dans les salles d'audience qu'il nous faut maintenant pénétrer.

Voyez dans l'une, cette forêt humaine, gravée d'un trait sobre et sûr, par le sculpteur allemand de grand renom Harf Grieshaber, dans laquelle toutes origines ethniques et toutes différences se fondent en une véritable fête des hommes, que le vigoureux talent de l'artiste a rassemblées en une communauté vivante sous l'égide d'une Justice qui, banissant tout piédestal, se tient à leur niveau.

Observez, dans l'autre salle, ce vol éyocateur, aile contre aile, l'un supportant l'autre, de grands oiseaux solidaires surplombant un paysage de douceur et de paix et, par lequel, la délicate artiste belge, Mary Dambiermont, avec beaucoup de sensibilité, a si bien su traduire, en une belle image, l'idée même de la Communauté dans la discrète harmonie des tons d'une vaste tapisserie.

Pénétrez enfin dans la principale salle d'audience ! Et vous voici au centre d'un vivant paysage européen, sur lequel se profilent en touches de lumière les plus anciens monuments de l'histoire judiciaire de nos pays encadrant — dans une sorte de féerie printa-

nière de jeunesse, d'abondance et paix — ici une Communauté fraternelle, là une Justice toute de fraîcheur et de charme, et où se retrouvent l'équilibre, la joie de vivre et toute la poésie du grand peintre français André Hambourg.

Tous ces artistes de renom international ont su traduire la grande idée-force sur laquelle repose l'œuvre judiciaire qui s'élabore dans cette Cour : une communauté de peuples qui, par l'unité de leur droit et la pratique d'une justice commune, conduit irrésistiblement à des œuvres de prospérité et de paix.

Tant d'interprétations aussi diverses des thèmes qui inspirent nos travaux pourraient bien avoir suscité davantage encore que de grandes œuvres ! Les historiens de l'avenir feront peut-être remonter au 9 janvier 1973 l'origine de la première réalisation substantielle d'une Europe des arts.

Votre initiative, Monsieur le Président, est, en effet, la première qui tende à rassembler dans un cadre communautaire œuvres et artistes issus des divers Etats membres. Cette séduisante amorce d'une Communauté nouvelle annonce-t-elle une prise de conscience à l'échelle européenne de préoccupations artistiques jusqu'alors le plus souvent confinées dans un cadre plus étroit ? Sans doute peut-on l'augurer. Tel est d'ailleurs l'espoir qu'encouragent les concours apportés ou promis par plusieurs Etats membres comme l'atteste déjà la belle tapisserie de Jean Lurgat qui décore cette salle.

En tout cas, en faisant de ce palais un haut lieu d'art européen, vous dotez votre capitale d'un véritable musée communautaire et créez pour tout visiteur du Grand-Duché un centre d'intérêt essentiel.

De tout cela, Palais et rassemblement d'œuvres, la Cour, votre locataire, Monsieur le Président, s'engage, en conformité avec l'article 1728 de votre Code, à user « en bon père de famille et suivant la destination qui lui a été donnée par le bail ou suivant celle présumée d'après les circonstances »... Mais vous vous engagez, en vertu de l'article 1723, à ne pas changer pendant la durée du bail « la forme de la chose louée »... !

Et si, comme il y a lieu de prévoir, tout se passe à merveille, votre Code, rassurant, promet, si nous y consentons réciproquement, que nos rapports deviendront indestructibles, puisque « le contrat de louage n'est pas résolu par la mort du bailleur ni par celle du preneur ». Mais qui pourrait, en un tel jour surtout, mettre en doute la pérennité des deux contractants ? Le Grand-Duché est construit sur un roc ! Et la Cour de Justice, comme la Communauté elle-même, sur la solide contrainte de la nécessité.

Allocution de Monsieur Jean-Pierre Buchler, Ministre des Travaux Publics

Altesses Royales,

Monsieur le Président, Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Avant d'avoir l'honneur, dans quelques instants, en ma qualité de ministre des travaux publics, de vous servir de guide pour la visite du nouveau bâti-

ment construit par l'Etat grand-ducal pour les besoins de la Cour de Justice des Communautés européennes, qu'il me soit permis de fournir certaines indications sur ce bâtiment et d'émettre quelques réflexions sur sa réalisation.

Le nouveau bâtiment de la Cour de Justice se trouve implanté dans la zone dite des institutions internationales du plateau du Kirchberg, plateau constitué d'un complexe naturel de 350 ha de terres arables, qui ont fait l'objet d'une loi d'expropriation en 1961.

Le bâtiment, à cinq niveaux, occupe une superficie bâtie de quelque 10 000 m², au milieu d'un parc d'environ cinq ha, dont les volumes accidentés, les reculs et les décors de verdure forment un ensemble urbanistique d'allure contemporaine.

La conception architecturale du bâtiment est due à l'association de trois jeunes architectes, dont un luxembourgeois et deux belges, déclarés lauréats d'un concours d'architectes présidé par un jury international. Cette association a souligné, de façon heureuse, l'existence et le fonctionnement de l'union économique belgo-luxembourgeoise. Par la suite, cette unité devint bénéluxienne, du fait que le futur occupant du bâtiment eut recours à un bureau conseil néerlandais, le Bouwcentrum de Rotterdam, pour participer à la surveillance de la construction.

Pour la réalisation des installations techniques, les architectes ont été secondés par des bureaux conseils luxembourgeois, qui œuvrent normalement en collaboration directe avec des bureaux amis des pays voisins.

Les matériaux employés sont ceux des industries de pointe d'aujourd'hui. Le choix de l'acier spécial Corrox et du verre isolant, qui tous les deux confèrent un aspect si particulier à la silhouette du bâtiment, peut être considéré comme constituant une application directe des conclusions auxquelles étaient arrivées les conférences successives organisées en 1964, 1965 et 1966, ici à Luxembourg, par la CECA, sur le thème de l'utilisation de l'acier dans la construction. L'emploi généreux du granit, du travertin, de l'acier inoxydable et du tapis plain, ainsi que l'installation de cloisons amovibles, d'un système d'éclairage poussé, d'une climatisation avec appareils éjecto-convecteurs et de dispositifs efficaces de protection et de sécurité sont d'autres caractéristiques du confort moderne de ce bâtiment.

L'ensemble audacieux et fonctionnel de la construction constitue déjà en soi une réussite artistique. Cette note esthétique se trouve enrichie par les œuvres d'art des artistes, choisis dans les États membres respectifs de la Communauté des six, avec la bienveillante collaboration de Messieurs les membres de la Cour de Justice.

Par ailleurs, je voudrais aussi signaler que le nouveau bâtiment a été conçu, dès le départ, de façon à pouvoir accueillir, sans difficultés, de nouveaux membres, sans pour autant devoir restreindre le degré de confort et d'environnement agréable assurés aux membres de la Cour et à leur personnel.

Pour être complet dans la présentation du nouveau bâtiment, je devrais ajouter un mot sur la réalisation

de la construction. Celle-ci s'est effectuée selon la méthode classique de l'adjudication publique par corps de métier. Comme il a fallu avoir recours à un total de 80 de ces corps, de toute nationalité, il était fatal que la réalisation de la construction fut longue, voire exaspérément lente, comme d'aucuns se plaisent à s'exprimer.

L'expérience vécue de la coordination et de l'avancement laborieux des si nombreux travaux, à laquelle ont participé outre les professionnels du chantier, l'architecte-directeur des bâtiments de l'Etat, M. Gillardin avec son adjoint M. Petit, le greffier de la Cour M. Van Houtte et son adjoint administratif M. Beck, et en des moments critiques, assez nombreux d'ailleurs, le ministre des travaux publics en personne, m'incite à dire que l'entreprise générale mérite plutôt la préférence pour la réalisation de constructions de l'envergure de celle du nouveau bâtiment. Avec la restriction, toutefois, de dire que la finition des travaux paraît mieux assurée dans la formule de construction par corps de métier.

Cette expérience de patience, de découragement et d'espoir successifs, m'a bien souvent rappelé celle que j'ai pu vivre pendant de longues années, en ma qualité de ministre de l'agriculture et membre du Conseil CE. C'est peut-être cette expérience communautaire qui a permis à l'actuel ministre des travaux publics, que je suis, d'être présent aujourd'hui pour présenter le nouveau bâtiment.

Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier, publiquement et de tout cœur, tous ceux qui ont participé, d'une façon ou d'une autre, à la réalisation de ce bâtiment, et notamment les ouvriers et leurs chefs d'équipe, d'une vingtaine de nationalités, qui ont dépensé leurs énergies pendant plusieurs années pour réaliser ce beau bâtiment.

En vous invitant maintenant, Altesses Royales, Excellences, Mesdames, Messieurs, à visiter le nouveau bâtiment, j'ose espérer que les commentaires que vous allez faire au cours de la visite, répondent bien aux aspirations de ce que le Conseil d'Etat grand-ducal, dans son avis sur le projet de loi autorisant la construction d'un palais de justice à Luxembourg-Kirchberg, a pu définir comme suit :

« La construction d'un palais de justice destiné aux institutions européennes s'impose d'évidence, et il est non moins évident que cet édifice devra être digne et du pays et de la fonction. »

Altesses Royales,

Puis-je avoir l'honneur de demander à Monseigneur le Grand-Duc Jean de bien vouloir accomplir le geste de couper le ruban symbolique, pour ouvrir ainsi la voie à la visite officielle du nouveau bâtiment de la Cour de Justice des institutions européennes.

* *

Retenons finalement que le message suivant de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, fut publié le 9 janvier 1973 par le quotidien « Luxemburger Wort » sous le titre de « La Maison du Droit européen ».

Message de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement

La Maison du Droit européen

Les Etats membres des Communautés Européennes ont accordé à la Ville de Luxembourg le privilège de compter parmi les trois sièges provisoires des activités communautaires. Les autorités luxembourgeoises, au cours des années, se sont efforcées de créer les meilleures conditions de fonctionnement pour les diverses institutions et les services qui, en vertu de la décision du 8 avril 1965, répondent aux vocations spécifiques du siège de Luxembourg.

Parmi ces dernières, il y a ce que feu Paul-Henri Spaak avait qualifié de pivot juridictionnel de la Communauté. Programmé dès le début dans la perspective de l'élargissement de la Communauté, le bâtiment loué par l'Etat à la Cour de Justice, a été conçu de façon à répondre aux impératifs fonctionnels de la juridiction tout en marquant, par sa conception, son aménagement et son décor la place éminente que la Cour occupe dans la construction européenne. En même temps le plateau du Kirchberg se trouve enrichi d'une réalisation architecturale de tout premier ordre.

Depuis les débuts modestes à la Villa Vauban, il y a une vingtaine d'années, la Cour, fonctionnant d'abord dans le cadre exclusif de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, s'est progressivement affirmée en édifiant, pierre par pierre, un remarquable ensemble juridictionnel, qui déjà prend valeur de doctrine. Elle contribue ainsi à ancrer la pensée européenne dans la conscience et la pratique des ressortissants des pays membres. Cette inauguration fournit l'occasion de rendre hommage à l'œuvre, discrète mais efficace, des éminents magistrats venus des pays membres, qui ont exercé leurs fonctions délicates dans un esprit d'indépendance et de fidélité aux traités, qui confère à leurs jugements et avis l'autorité qu'ils méritent.

Cette inauguration coïncide avec l'entrée en vigueur de l'élargissement au début de 1973, une année à laquelle la Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement, tenue à Paris en octobre dernier, a attaché d'énormes et de multiples devoirs européens.

Puisse l'esprit de cette nouvelle Maison du Droit Européen rayonner et inspirer l'action politique dans les tâches difficiles qui attendent les constructeurs de l'Europe.

« Luxembourg : internationaler Finanzplatz in der Europäischen Gemeinschaft »

Dans son édition du 15 février 1973, le « Handelsblatt » de Dusseldorf a consacré une série d'articles au Grand-Duché de Luxembourg sous le titre de « Luxembourg : internationaler Finanzplatz in der Europäischen Gemeinschaft ». Les différentes études émanent de MM. Ernest Muhlen, Edmond Israel, Georges Hausemer, Henri Grisius et Fernand Rau. Nous reproduisons ci-après le texte de ces articles consacrés principalement à la place financière internationale de Luxembourg.

Das Großherzogtum sprengt engräumige Kapitalmärkte Schaltstelle auf dem Euromarkt

von Ernest MUHLEN

Zur Internationalisierung des Kreditverkehrs, ein Trend, der in jüngster Zeit überall deutlich wahrgenommen wird, haben Luxemburg als Finanzzentrum und insbesondere die deutschen und andern ausländischen Banken, die dort Niederlassungen oder Zweigstellen eröffnet haben, in einem wesentlichen Maße beigetragen. Es sei in diesem Zusammenhang daran erinnert, daß am 30. November 1972 insgesamt 52 Finanzinstitute in Luxemburg zur Ausübung von Bankgeschäften zugelassen waren, genau viermal soviel wie im Jahre 1955. Damals war ihre Zahl noch auf 13 begrenzt. Der internationale Charakter des Bankenplatzes Luxemburg spiegelt sich in der Tat-

sache wider, daß knapp 20 von ihnen, weniger als die Hälfte, am lokalen Geschäft beteiligt sind.

Den Reigen der Neugründungen deutscher oder von deutschem Kapital kontrollierten Banken eröffnete im Jahre 1966 die Bank für Gemeinwirtschaft, als sie mit einer wesentlichen Kapitalbeteiligung in die Banque de l'Union des Coopérateurs Luxembourgeois, zuvor eine von luxemburgischen Gewerkschaften kontrollierte Mutualitätskasse, mit einer wesentlichen Kapitalbeteiligung einstieg. Die Dresdner Bank folgte 1967, ein Jahr später, diesem Beispiel und gründete die Compagnie Luxembourgeoise de Banque, Gesellschaft luxemburgischen Rechts, wel-

che inzwischen ihren Sitz gegenüber der Abgeordnetenkammer, an der historischen Geburtsstätte des luxemburgischen Bankwesens, aufgeschlagen hat.

Standortvorteile

Die luxemburgische Uhr ist seitdem nicht stehen geblieben. Andere Auslandstöchter deutscher Banken haben diese Liste im Laufe der letzten fünf Jahre ergänzt. Insgesamt 13 Banken, an denen deutsches Kapital maßgebend beteiligt ist, übten Ende 1972 in Luxemburg, neben 11 amerikanischen, 6 französischen, 6 schweizerischen und 4 belgischen Banken — die luxemburgischen Finanzinstitute nicht mitberücksichtigt — ihre Tätigkeit aus, vornehmlich, wenn nicht ausschließlich, im internationalen Geschäft.

- Banque Continentale du Luxembourg S. A. (Hessische Landesbank),
- Banque de l'Union des Coopérateurs Luxembourgeois S. A. (Bank für Gemeinwirtschaft),
- Bayerische Vereinsbank International S. A.,
- Berenberg Bank International S. A.,
- BHF-Bank-DGK International S. A.,
- Commerzbank International S. A.,
- Compagnie financière Herstatt S. A.,
- Compagnie financière de la Deutsche Bank AG, S. A.,
- Deutsche Girozentrale International S. A.,
- Hypobank International S. A.,
- Vereinsbank in Hamburg Internationale S. A.,
- WestLB International S. A.,
- Compagnie Luxembourgeoise de Banque S. A. (Dresdner Bank).

An Hand der deutschen wie auch der andern ausländischen Beispiele läßt sich ohne Mühe nachweisen, daß diese rasche Aufwärtsentwicklung des luxemburgischen Finanzzentrums auf die fortschreitende Internationalisierung des Kreditverkehrs zurückzuführen ist. Bestünde hierüber noch der geringste Zweifel, ein kurzer Blick auf die luxemburgische Bankenbilanz, durch ihr steiles Ansteigen gekennzeichnet, würde ihn beseitigen. Die wachsende grenzüberschreitende Verflechtung der Finanzgeschäfte, die sich über die luxemburgische Plattform vollzieht, geht deutlich aus der Entwicklung des wichtigsten Passivpostens, der Verbindlichkeiten gegenüber Banken, meistens in Fremdwährungen ausgedrückt, hervor. Diese sind, in ihrem Gegenwert in luxemburgischen Franken ausgedrückt, von 11,9 Milliarden Franken Ende 1966 auf 214,4 Milliarden Franken Ende 1971 angestiegen, was einer Verzwanzigfachung ihres Volumens innerhalb fünf Jahren entspricht. Inzwischen sind diese Zahlen bereits überholt.

Es ist optisch falsch, wie das manchmal versucht wird, den Aufschwung der Tätigkeit deutscher Banken im Großherzogtum vorwiegend, wenn nicht ausschließlich, auf nationale, kreditpolitische Motive, die sich in der Bundesrepublik aus dem starken Kapitalzufluß und den hieraus von der Bundesbank gezogenen währungspolitischen Konsequenzen erge-

ben haben, zurückführen zu wollen. Wohl mögen die kredittechnischen Restriktionsmaßnahmen die sich bereits früher abzeichnende Gründungswelle deutscher Banken in Luxemburg beschleunigt haben. Allein waren sie jedoch nicht entscheidend.

Die zentrale Abwicklung von Kreditgeschäften über internationale Drehscheiben entspringt der Notwendigkeit, die Engräumigkeit nationaler Kapitalmärkte zu brechen. Im Aufwind der EWG hat sich der Trend zur grenzüberschreitenden Finanzierung großer Vorhaben noch verstärkt. Um so mehr, als für den seit 1963 ausgefallenen US-Kapitalmarkt Ersatz gefunden werden mußte. Die Schaffung internationaler Parallelmärkte, wie der Eurobonds- und der Eurodevisenmarkt, wurde diesem Bedürfnis gerecht.

Wenn nun neben London und andern großen Kapitalmarktzentren auch Luxemburg — natürlich in einem bescheidenen Maße — an dieser Entwicklung beteiligt war, so ist das auf eine Reihe von Standortvorteilen zurückzuführen, die der luxemburgische Finanzplatz bietet. Vorerst hat Luxemburg, Mitglied der Belgisch-Luxemburgischen Wirtschaftsunion, aus dem dieser Wirtschaftsunion eigenen System des gespaltenen Devisenmarktes in der Vergangenheit Nutzen gezogen. Da die rein finanziellen Kapitalbewegungen sich über den freien Devisenmarkt abwickeln, auf dem Angebot und Nachfrage sich bekanntlich frei auspendeln, hat die belgisch-luxemburgische Devisenordnung eine selbstregulierende Wirkung. Ihr ist es zu verdanken, daß beide Landeswährungen, trotz der Währungskrisen, nie durch vagabundierende Kapitalströme einem ernstlichen Druck ausgesetzt waren. So ist es zu erklären, daß es beiden Staaten, im Gegensatz zu den meisten Nachbarländern, möglich war, einen völlig freien Kapitalverkehr aufrechtzuerhalten, ohne Devisenbeschränkungen, Kreditrestriktionen und einschränkende Maßnahmen anderer Art.

Geringere Kosten

Andererseits hat sich die luxemburgische Bankenordnung — im Sinne einer Internationalisierung des Kapitalverkehrs über die luxemburgische Weiche — impulsspendend ausgewirkt. Trotz der Strenge ihrer absichernden Vorschriften und Kontrollen ist sie anpassungs- und ausbaufähig geblieben.

Die Engräumigkeit des Landes, in vieler Hinsicht als Nachteil empfunden, bietet zudem in diesem konkreten Falle, zusätzlich zur Unabhängigkeit und Freiheit vor äußeren Einflüssen, den Vorteil des leichten Zugangs zu den öffentlichen Stellen und einer schnellen, unschwerfälligen Prüfungsprozedur bei anhängigen Genehmigungsverfahren.

Die Sogwirkung der luxemburgischen Börse, an der ein breitgestreuter Fächer von Eurobonds und Anteilen an Investmentfonds gehandelt werden, hat eine zusätzliche Anziehungskraft auf nationale und internationale Bankunternehmungen ausgeübt. Schließlich schlägt noch der Kostenpendel zur luxemburgischen Seite aus. Eine kürzlich von der Europäischen Kommission veröffentlichte Studie weist

darauf hin, daß hier im Bankensektor, insbesondere in bezug auf das Personal, der Kostenaufwand sehr mäßig ist.

Der Generalsekretär der EG-Sparkassenvereinigung, Dr. Klaus Meyer-Horn, gab am 19. Januar anläßlich der zweiten Arbeitstagung der EG-Sparkassen in Brüssel bekannt, ein besonderer Ausschuß der europäischen Sparkassenvereinigung habe die Schaffung eines gemeinsamen Finanzinstituts der EG-Sparkassen geprüft, die Verwirklichung jedoch wegen des Rückstandes der Liberalisierung des Kapitalverkehrs und der Rechtsangleichung in der Europäischen Gemeinschaft zurückgestellt.

Solange jene Voraussetzungen nicht erfüllt sind, ist die Internationalisierung des Kredits, ob kurz- oder langfristig, nur über die Euromarkt-Weichen zu erreichen. Eine breite Palette von Möglichkeiten bieten in dieser Hinsicht europäische Finanzzentren wie Luxemburg, sowohl auf dem Eurodevisen- wie auch auf dem Eurobondmarkt. Letzterer hat durch die Belebung der Sekundärmärkte, an der die in Luxemburg ansässige Auslieferungszentrale für Euroanlei-

hen, CEDEL, wesentlich beteiligt ist, einen zusätzlichen Aufwind erfahren. Eine Reihe von neuen Kursabsicherungsformeln, wie die Europäische Rechnungseinheit oder die Europäische Währungseinheit, zuerst bei einer durch die Montanunion über Luxemburg emittierten Anleihe verwandt, waren dieser Entwicklung ebenfalls förderlich.

Zudem eröffnen sich nunmehr der Entfaltung der mittelfristigen Kreditgeschäfte auf übernationaler Ebene ebenfalls neue Perspektiven. Multinationale Bankgruppen — es sei nur auf die von Luxemburg aus operierende Ameribas-Gruppe oder auf die Aktivitäten der in Luxemburg ansässigen Deutschen Girozentrale International hingewiesen — sind nämlich dabei, ebenfalls dem mittelfristigen Kredit die internationalen Pforten zu öffnen. Die Roll-over-Kredite, die es ermöglichen, eine Verbindung zwischen den kurzfristigen Disponibilitäten und dem mittelfristigen Kreditbedarf herzustellen, meist durch Vermittlung internationaler Bankenkonsortien, geben dem mittelfristigen, grenzüberschreitenden Kredit ähnliche Impulse.

Clearing-Stelle erleichtert den Handel mit Effekten

CEDEL verwahrt Euro-Bonds im Wert von vier Milliarden Dollar

von Edmond ISRAEL

Seit 1963 hat sich in Europa und in letzter Zeit weit über die Grenzen unseres Kontinentes hinaus ein internationaler Kapitalmarkt entwickelt, welcher auf dem Wertpapiersektor durch die grenzüberschreitende Andienung und den Handel im außerbörslichen Telefonverkehr von internationalen Anleihen gekennzeichnet ist. Man dürfte kaum in der Behauptung fehl gehen, daß dieser Markt nicht an einen einzelnen Finanzplatz gebunden ist, obwohl einige Plätze, wie z. B. Luxemburg, auf diesem Gebiete eine besonders rege Tätigkeit entfalten. Wenn auch auf dem Sekundärmarkt für den Handel dieser Wertpapiere keine übergeordnete Stelle eine Kontrolle ausübt, so sind jedoch, besonders im Rahmen der AIBD, eine Reihe von Spielregeln aufgestellt worden, an welche sich die Teilnehmer auf diesem Markt freiwillig halten.

Im Zuge des stets anwachsenden Umsatzes auf diesem Markte hat es sich schon seit geraumer Zeit als dringlich notwendig erwiesen, die Abwicklung der Geschäfte über den Weg internationaler Clearingsysteme und im Rahmen festgefügtter Bestimmungen vorzunehmen. In Anbetracht eines wöchentlichen Volumens, welches zur Zeit den Gegenwert von mehreren hundert Millionen Dollar erreicht, ist es in der Tat kaum mehr vorstellbar, diese Geschäfte über den Weg der materiellen Lieferung der Wertpapiere einerseits und die Zahlung durch Überweisung von Bank zu Bank andererseits abzuwickeln.

Neutrales Institut

Bei der Errichtung einer Clearingstelle von internationalen Wertpapieren ergab sich vor allem die

Notwendigkeit, ein neutrales und multinationales Institut ins Leben zu rufen, dessen Partnerschaft sich aus Banken und Maklerfirmen verschiedener Länder und Finanzgruppen zusammensetzt. Unter Berücksichtigung dieser grundsätzlichen Voraussetzung entschloß man sich in Luxemburg Anfang 1970 unter Mitwirkung von über 40 Bankinstituten verschiedener Länder, ein Syndikat zu gründen, welches sich zur Aufgabe stellte, die Durchführbarkeit einer multinationalen und neutralen Effectenclearingstelle zu prüfen. In ihren Schlußfolgerungen kam diese Studie zu einem positiven Ergebnis und noch im Laufe des gleichen Jahres wurde beschlossen, unter dem Namen der S. A. CEDEL und mit der Beteiligung von über 70 Bankinstituten eine internationale Clearingstelle zu errichten.

Luxemburg, als Niederlassungsstelle, erschien den Gründern dieser Gesellschaft natürlicherweise als der geeignete Platz, da derselbe seit Beginn des Euro-Marktes einen wesentlichen Beitrag zur Entfaltung des Marktes geleistet hat. So ist z. B. der größte Teil der bis zum heutigen Zeitpunkt zur Ausgabe gelangten Euro-Obligationen an der Luxemburger Börse zur öffentlichen Notiz zugelassen.

Darüber hinaus haben eine Reihe Luxemburger Bankinstitute in den Festübernahmesyndikaten dieser Anleihen eine führende Stellung eingenommen. Doch sollte hier besonders hervorgehoben werden, daß die internationale Prägung der CEDEL durch die multinationale Vertretung in der Kapitalbeteiligung und in den Verwaltungsorganen der Gesellschaft gewährleistet ist, während der neutrale Charakter des Institutes seinen Niederschlag in der Tat-

sache findet, daß dasselbe weder direkt noch indirekt an eine einzelne Bank oder Bankengruppe gebunden ist.

Obwohl CEDEL seine Tätigkeit erst im Januar 1971 aufgenommen hat, hat dieses Institut bereits seine Funktionsfähigkeit im Rahmen der Infrastruktur des internationalen Sekundärmarktes voll unter Beweis gestellt. Heute sind 89 Banken aus 15 Ländern als Aktionäre am Gesellschaftskapital, welches sich auf einen voll einbezahlten Betrag von 1 500 000 \$ beläuft, beteiligt. An dem CEDEL-Clearingsystem sind 450 Bankenhäuser und Maklerfirmen angeschlossen, darunter mehr als 100 deutsche Institutionen, die dem AKV angehören.

Der AKV hat ein Abkommen zwecks engster Zusammenarbeit mit der CEDEL getroffen und fungiert infolgedessen als Bindungsglied zwischen einer Reihe deutscher Häuser, die auf dem Eurobond-Markt tätig sind, und der CEDEL, welche die Abwicklung der von diesen deutschen Banken getätigten Geschäfte mit ausländischen Kontrahenten durchführt.

Mehr als 1100 internationale Anleihen sind für die Verwahrung und das Clearing in das CEDEL-System aufgenommen worden, welches zum jetzigen Zeitpunkt Euro-Obligationen in einem Gegenwert von nahezu 4 Milliarden US-Dollar in Verwahrung hält. Diese Titel sind bei einer Reihe erstrangiger Bankinstitute materiell hinterlegt, und das Nummernverzeichnis der Schuldverschreibungen ist einzeln in der EDV-Anlage der CEDEL gespeichert, so daß die Auslosung der Stücke rasch und reibungslos erfolgt. Über diese elektronische Datenverarbeitungsstelle werden übrigens die Gesamtdienstleistungen der CEDEL sowohl im Rahmen des Clearing wie auch bei

der Aufbewahrung der Stücke durchgeführt. Die Abwicklung der Geschäfte erfolgt des Weiteren unter Berücksichtigung der auf dem internationalen Sekundärmarkt diesbezüglich geltenden Bestimmungen.

Die Barguthaben, welche bei der CEDEL für die Zahlungen der getätigten Geschäfte hinterlegt sind, liegen zur Zeit im Durchschnitt über 100 Millionen US-\$. Die von der CEDEL erzielten Zinsbeträge auf diesen Geldern werden den Deponenten unter Abzug eines geringfügigen Prozentsatzes zur Deckung der Kosten insgesamt gutgeschrieben. Doch sollte hierbei betont werden, daß CEDEL eine Bankkooperative ist, deren Gesellschaftszweck sich ausschließlich auf den Verwahr von internationalen Effekten und die Abwicklung der Geschäfte in diesen Effekten beschränkt. Es ist der CEDEL untersagt, Bardepots aufzunehmen, sofern dieselben nicht ausschließlich für die Abdeckung von Käufen in internationalen Wertpapieren bestimmt sind.

Die in einer erstaunlich kurzen Zeitspanne erzielten Ergebnisse sind in erster Linie auf das technisch einwandfreie Abwicklungsverfahren sowie auf die außergewöhnlich günstige Tarifgestaltung des Systems zurückzuführen. CEDEL verfügt über eine moderne elektronische Datenzentrale, deren Anwendungsmöglichkeiten bei weitem noch nicht voll ausgenutzt sind. Infolgedessen bleibt CEDEL bestrebt, die bereits sehr weit gesteckte Palette seiner Dienstleistungen noch auszubauen und auf diesem Wege einen weiteren Beitrag zur Förderung des internationalen Kapitalmarktgefüges auf dem Wertpapiersektor zu leisten.

Ein Ferienland für Individualisten

Vom Massentourismus verschont

von Georges HAUSEMER

Ein Schauplatz des werdenden Europas, ein guter Kunde der deutschen Wirtschaft, ein Ferienland seit je und je, bleibt das Großherzogtum Luxemburg den meisten Deutschen noch weitgehend verborgen.

Zwar fahren die munteren Sprecher von Radio Luxemburg stets in vielen Autos mit und plaudern auch Entspannung in manches Haus hinein. Doch gehören Ferien im kleinen Nachbarland eher zur wohlbehüteten Familiengewohnheit oder zum abgewogenen Freundschaftstip, kaum in Gefahr, bei den Deutschen zur Massenmode zu entarten.

Obschon das Großherzogtum von allen Ländern die höchsten Fremdenübernachtungen im Verhältnis zur Einwohnerzahl (350 000) verbucht, ist dies doch nur an etlichen Tagen äußerlich sicht- und fühlbar, und eine Übersättigung mit deutschen Touristen braucht man dort nicht zu befürchten. Vor allem Belgier und Holländer, dann Franzosen, Amerikaner, Engländer sowie auch Schweizer, Skandinavier und Italiener ergeben die bunte Besuchermischung.

Landschaftlich von einer seltenen Vielfalt, ist das Großherzogtum durch seinen prächtigen Waldreichtum und die verstreut liegenden, zahlreichen mittelalterlichen Burgruinen gekennzeichnet. Kleine Entfernungen — das Land ist 82 km lang und 57 km breit —, ein gutes Straßennetz (5000 km) und hervorragende Wanderwege (14 000 km) erlauben es, Luxemburg auf ganz persönliche Art zu entdecken. Europäische Geschichte aus mehr als tausend Jahren hat viele Spuren hinterlassen, wovon das Grab des « Hauptmann von Köpenick » vielleicht die unerwartetste ist.

Eine weitgehend französisch beeinflusste Kochkunst sowie die Freude der Luxemburger am guten Essen und Trinken, machen eine Rundfahrt zu einem fortwährenden gastronomischen Erlebnis. Eigene Weißweine, Biere und Schnäpse lassen « Judd mat Gardebounen » und « Quetscheflued » hochleben. Auch Patisserie und Schokoladepralinen feiern Triumphe. Ob im wilden Niedergebirge der Ardenen, im klotzigen Mullerthal, an der sanften Mosel,

im verspielten Tal der Sieben Schlösser oder zwischen Park umkränzten Festungsmauern der Hauptstadt, überall stößt man auf gute und gar hervorragende Restaurants.

Die behäbigen Gasthöfe und alten Hotels sind oft im Innern technisch völlig modern ausgebaut, meist dank direkter Finanzhilfe des Staates. Bei der Schaffung neuer Zimmer blieb man bewußt bei 150 bis 200 je Betrieb. Auch Überkapazität wurde vermieden.

Wenn der Staat auch dem Privatsektor weitgehend freie Hand läßt, so haben doch die verantwortlichen Stellen nicht nur die Erhaltung der seit Jahren fast konstanten Zunahme zwischen 6—8% der Übernachtungen, Besucherzahlen, Umsätze im Sinn, sondern stets ihr Augenmerk auf eine harmonische Entwicklung des luxemburgischen Tourismus gerichtet, bei welcher der Mensch im Mittelpunkt steht. Seine geistige Entfaltung und seine körperliche Erholung in einer wohlthuenden « grünen » Umwelt sind das Ziel. Neue Anlagen in noch kaum vom Fremdenverkehr berührten Gegenden, werden nach einem Fünfjahresplan für 150 Millionen luxemburger Fran-

ken entstehen und Anreiz sowie Ausgangspunkt für privatwirtschaftliche Projekte sein.

Was dem Massen- und Rummeltourismus förderlich würde, ist hierbei streng ausgeschlossen. Dafür ist im Großherzogtum kein Platz. Zwar enthält die zentrale Lage zwischen drei Industriegebieten in dieser Hinsicht eine große Versuchung. Doch ist man sich der verheerenden Gefahren solcher Unternehmen für ein kleines Land wohl bewußt.

Dies verhindert jedoch keineswegs die Verbesserung der Verkehrswege : Anschluß an die Autobahnnetze, günstigere Zugverbindungen nach Deutschland, Moselhafen für Privatboote und Ausbau des internationalen Flughafens werden vorangetrieben. Diese werden zum Teil dem rasch wachsenden Berufs- und Kongreßtourismus förderlich sein. Besonders Flugreisende werden die Entwicklung schätzen. Einige Städte werden zur Zeit von Luxemburg aus regelmäßig angefliegen, andere Ziele kommen im Ferienverkehr hinzu. Ein neues Flughafengebäude wird demnächst in Angriff genommen werden : 1958 betreute man 26 236 Passagiere auf 3603 Flügen, 1972 waren es 628 000 Gäste auf 13 500 Flügen.

An der Börse werden fast 600 Euroanleihen notiert

Umsätze im Bonds-Geschäft etwa 25 Milliarden Dollar

von Henri GRISIUS

Die Tatsache, daß in einem Lande wie Luxemburg, das ganze 350 000 Einwohner zählt, eine Börse bestehen kann, hat schon des öfteren bei ausländischen Beobachtern zu manchen Überlegungen Anlaß gegeben. Präsentiert wurde diese Börse teils als « Mini-Börse », « internationalste der Welt », teils als « europäischer Eckstein eines internationalen Kapitalmarktes », oder auch schlichter als « Euro-Börse ». Diese Ausdrücke illustrieren alle sinngemäß das Geschehen am « Wertpapiermarkt für Spezialitäten » der Luxemburger Börse.

Der Phantasie und Tatkraft des luxemburgischen Bankwesens ist es zuzuschreiben, daß die Börse einen Platz an der Sonne des Eurokapitalmarktes errungen hat. Die Emissionen der ersten Anleihen in europäischen Rechnungseinheiten unter der Federführung einer luxemburgischen Bank haben 1961 u. 1962 der Börse die ersten Erfahrungen auf dem Gebiet der Euroanleihen gebracht. Als sich dann 1963 die vom amerikanischen Markt verbannten ausländischen Emittenten den begrenzten Kapazitäten der europäischen Kapitalmärkte zuwenden mußten, haben amerikanische, britische und luxemburgische Emissionshäuser versucht, vorerst auf Dollars, dann auf europäische Währungen lautende Anleihen außerhalb des jeweiligen Währungsgebietes zur Zeichnung aufzulegen.

Die Notierungen dieser Euroanleihen wurden hauptsächlich in Luxemburg beantragt. Das Experiment gelang, und es entstand, sozusagen den nationalen Kapitalmärkten übergelagert, ein 5 Kontinente

umfassendes internationales Verteilungssystem, der sogenannte Eurokapitalmarkt oder Eurobondmarkt.

US-Kapital

Die Luxemburger Börse wuchs mit diesem Markt wie sein Schatten. Da über die Hälfte aller emittierten Eurobonds an der Luxemburger Börse notiert sind, kann man die Geschichte dieses Marktes an Hand der Einführungen in Luxemburg verfolgen. Von 1963 bis 1965 hat sich die Entwicklung dieses Marktes eher langsam vollzogen, um sich etwas später größerer Beliebtheit zu erfreuen.

Allein im Jahre 1968 wurden Eurobonds im Werte von 3,1 Milliarden US-\$ begeben, davon etwa 2 Milliarden von amerikanischen Unternehmen. Zu dieser Zeit waren 220 Eurobonds in Luxemburg notiert. Bis dahin hatten die amerikanischen Unternehmen es besser verstanden als ihre Rivalen, sich den für ihre Expansion in Europa erforderlichen Kapitalbedarf am Eurobondmarkt zu beschaffen. Als dann europäische und andere nicht amerikanische Anleihenehmer in großem Stil Geld am Eurokapitalmarkt aufnahmen, haben neben dem US-\$ andere Anleihewährungen die Palette der Währungsauswahl interessanter gestaltet.

Im Jahre 1971 wurden Anleihen im Werte von 3,4 Milliarden Dollar dem Zeichner angeboten und 1972 wurde die Rekordsumme von 5 Milliarden ausgeben. Ende 1972 stieg die Zahl der an der Börse notierten Eurobonds auf 590, davon 153 Wandel-

anleihen. Dollaremissionen repräsentieren 86% der Notierungen. In der Zeitspanne von 1963 bis 1970 sind etwa 22 Milliarden Nominalbetrag in Form von Eurobonds emittiert worden, wovon ungefähr noch 17 Milliarden im Umlauf sind. Von dem ersten Gesamttotal werden im Augenblick 13 Milliarden an der Luxemburger Börse notiert.

Prospektzwang

Einleitend wollen wir hier festhalten, daß der luxemburgische Staat der Gründer der Börse ist. Er hat den Betrieb, die Verwaltung und die Leitung der Börse einer Aktiengesellschaft, der « Société de la Bourse », übertragen. Die Geschäfte und die Einführung von Wertpapieren unterliegen einer Börsenordnung, die vom Finanzminister genehmigt ist. Über die Einführung befindet, unter Aufsicht des Verwaltungsrates, die Börsenkommission, ein 11 Mitglieder zählendes technisches Organ.

Der Zulassungsantrag wird von einem Börsenmitglied beim Verwaltungsrat der Börse eingereicht. Außerdem muß der Notierung eine Mitteilung an den Kommissar der Bankenaufsicht vorausgehen. Die Erfahrungen der letzten Jahre haben bewiesen, daß der Prospektzwang sowohl bei der Begebung, als auch bei der Börseneinführung von Anleihen durchaus heilsam ist.

Seit 1965 wendet Luxemburg Prospektschemata an, wie sie der Vorschlag der Richtlinie der EG-Kommission seit Herbst letzten Jahres vorsieht. Wegen ihrer perfektionistischen Tendenz stoßen sie bei vielen Emittenten auf Kritik, doch Anleger, die Anleihen zeichnen oder am Markt erwerben wollen, haben ein Anrecht auf Informationen, die ihnen die Anleihenehmer schuldig sind. Der Anleger tut nämlich gut daran, seine Anlagen nur nach intensivem Studium des Emissions- oder Börseneinführungsprospektes vorzunehmen. Dies sollte er tun, um die Ausstattungen und Bedingungen der Schuldverschreibung zu erfahren und um auf eventuelle Risiken aufmerksam zu werden. Es sei hier einmal darauf hingewiesen, daß Emissionssyndikat und Börsennotierung nicht unbedingt auf eine Auswahl in qualitativer Hinsicht hinweisen. Über die Bonität eines Schuldners muß der Anleger entscheiden.

Im letzten Jahr hat die Börsenkommission 101 Euroanträge geprüft. Die Neueinführungen, 99 an der Zahl, waren den Emissionswährungen nach folgendermaßen aufgeteilt: 76 Anleihen in Dollar mit \$ 2032 Millionen; 18 in französischen Franken mit FF 2005 Millionen; 4 in luxemburgischen Franken mit Flux 1700 Millionen und eine Anleihe von 10 Millionen Pfund Sterling. Die Einführung von Gulden- und DM-Anleihen erfolgt heute selten in Luxemburg.

Der Marktvorsprung, den die Europäer seit Anfang des Jahres 1972 hatten, konnten die Amerikaner auch in der zweiten Hälfte des Jahres nicht mehr aufnehmen, als die freundliche Haltung von Wall Street die Emissionen von Wandelanleihen begünstigte. Von den 28 notierten Convertibles im Jahre 1972 waren außer Gervais Danone und General Shopping alle amerikanischen Ursprungs. So konn-

ten europäische und multinationale Firmen unseres Kontinents, sowie verschiedene internationale Institutionen (Europäische Investitionsbank, Montanunion usw.) den Amerikanern den Löwenanteil des Marktes streitig machen. Europa belegte mit einer Beteiligung von 40% den ersten Rang, gefolgt von den USA mit 35%, Afrika, Australien und Neuseeland mit insgesamt 9%, Kanada 7%. Die restlichen 9% verteilen sich auf andere Länder.

Kleinere Firmen

Das Kapitalbedürfnis multinationaler Gesellschaften hat den Eurokapitalmarkt ins Leben gerufen und ihn längere Zeit zu ihrem Privileg gemacht. Heute treten auch schon kleinere Unternehmen an diesen Markt heran, um eine internationale Visitenkarte vorlegen zu können. Während die Ostländer am Eurobondmarkt steigendes Interesse zeigen, haben die Entwicklungsländer ihren Weg zu ihm bereits gefunden. Es scheint, daß diese Tendenzen sich weiterentwickeln werden.

Für die Börseneinführungen werden außer Luxemburg Plätze wie London, New York, Amsterdam und Frankfurt beansprucht. Obwohl die Eurobonds an diesen Börsen notiert werden, wickelt der Handel sich größtenteils außerbörslich ab. Die Verstreuung der Anleger dieses Marktes ist so international, daß der Handel an keinen Platz festgebunden ist. Zu einer Zeit der technisch perfekten Kommunikationsmittel — Telefon und Fernschreiber — ist eine Konzentration an einem Ort für internationale Werte nicht mehr von Bedeutung.

Die Funktionstüchtigkeit des Marktes ist nicht zuletzt auch davon abhängig, daß die Geschäftsabwicklung zu allen Zeiten des Tages, schnell, reibungslos und billig vorgenommen werden kann. Die Universalität des Marktes hat ihm Gesetze auferlegt, die geographisch begrenzte Märkte nicht kennen. Der Sekundärmarkt, der den ganzen Tag zu Nettopreisen arbeitet, sieht ein Börsensystem mit seiner täglichen Zusammenkunft von Maklern im Börsensaal nicht mehr als zeitgemäß an. Börse oder Telefonverkehr, was das bessere Handelssystem für diesen Markt ist, sei dahingestellt. Gerade angesichts der Herausforderung des Sekundärmarktes sah man eine kritische Selbstbetrachtung der Börse und eine Verbesserung des Marktes für notwendig und angebracht.

Wie wir schon sagten, ist das Wachstum des Finanzplatzes mit dem der Börse in Luxemburg gekoppelt. Die Banken des Platzes, von denen die wichtigsten Mitglieder der Börse sind, sind sich dessen bewußt und haben in den letzten Jahren Initiativen ergriffen um die Umsätze in Eurobonds zu beleben. Seit 1969 handelt man an der Luxemburger Börse diese Papiere in ihrer Emissionswährung. So kann zum Beispiel ein Verkäufer von Dollaranleihen ohne Geldwechsel wieder direkt in Dollar anlegen. Auch wurde die Kurtagegebühr in diesen Werten gesenkt. Für Anleihen von supranationalen Organisationen beträgt diese Gebühr 4/100, für andere Eurobonds, sowie für Wandelanleihen 5/100. Außer diesen Kurtagegebühren wird der Handel an der Börse mit keiner

Steuer, Taxe oder sonstigen Gebühr belegt. Hier ist noch hervorzuheben, daß die Abwicklung der Börsengeschäfte über internationale Clearingsysteme wie Cedel und Euroclear rationeller vorgenommen werden und heute mehr als 60% aller Transaktionen umfaßt.

Privatanleger

Diese Neuerungen haben positive Ergebnisse aufzuweisen und werden von den luxemburgischen Bankinstituten, die im Trading börslich und außerbörslich vertreten sind, unterstützt. Das Interesse dieser Dealer am offiziellen Markt zu erhalten und neue Dealer anzuwerben, gehört zu den wichtigsten Aufgaben unserer Börse.

Privatanleger bevorzugen in der Palette der Währungsauswahl die europäischen Valuta und Rechnungseinheiten. Die Umsätze an der Luxemburger Börse illustrieren es: 1972 beherrschten unter den meistgehandelten Obligationen Anleihen in europäischen Währungs- und Rechnungseinheiten die Szene. Besonderer Beliebtheit erfreuen sich Euro-

bonds beim Anleger, weil sie in der Regel von nationalen Devisenkontrollen nicht berührt werden und von Quellensteuern befreit sind.

Zur generellen Kursentwicklung sei bemerkt, daß die Notierungen Ende 1972 etwas besser waren als Anfang des Jahres. Die neueingeführten Werte hatten folgende Kursschwankungen (Ausgabekurs — Jahresabschlußkurs): 27 in Dollar emittierte Wandelanleihen +4,44%; 49 straight \$ bonds +1,82%; 17 Anleihen in FF —3,14%.

Der Jahresumsatz im Eurobondgeschäft wird auf 20 bis 25 Mrd. Dollar für 1972 geschätzt. Ein bedeutender Anteil davon wurde über die Luxemburger Weiche gehandelt oder abgewickelt.

Wenn die Luxemburger Börse auch künftig als Drehscheibe des internationalen Kapitalverkehrs eine bedeutende Vermittlerrolle an diesem supranationalen Wertpapiermarkt erfüllen will, so wird es für sie notwendig sein, ihre Attraktivität in technischer und organisatorischer Hinsicht zu erhöhen und ihre gewohnte geschmeidige Anpassungsfähigkeit zu wahren.

Euromarkt wird vor allem von Privaten und Firmen gespeist

Anteil aber schwer zu ergründen — Vollkommener Markt

von Fernand RAU

Wenn der Name Luxemburg als internationaler Bank- und Finanzplatz die physischen Grenzen dieses mit großem Abstand kleinsten EWG-Landes heute um das Vielfache übertrifft, ist das vornehmlich auf seine zentrale Vermittlerrolle zurückzuführen, die seit dem Ursprung der Euro-Märkte darauf hinzielt, ausländische Kapitalnehmer und Kapitalgeber unter möglichst günstigen Voraussetzungen miteinander in Kontakt zu bringen.

Im Laufe der vergangenen Jahrzehnte kann der grenzüberschreitende Geld- und Kapitalverkehr « grosso modo » entlang drei Entwicklungslinien skizziert werden:

— Im Rahmen der Institutionen und Strukturen der traditionellen Finanzzentren, deren Ursprung bis tief ins 18. Jahrhundert und manchmal noch weiter zurückreicht.

Lange Tradition

— Im Rahmen der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft, als Resultat politischer Entscheidungen, wo angesichts der Vielzahl von unterschiedlichen nationalen Regulations- und Restriktionsbestimmungen nennenswerte praktische Fortschritte sich bisher als eher dürftig erwiesen.

— Schließlich im Bereich der sogenannten « Euro-Märkte », die einen kurzfristigen Devisenmarkt sowie einen mittel- und langfristigen Kapitalmarkt umfassen, welche zur Zeit einzig und allein dem Prädikat « international » gerecht werden.

Obschon er schon anderthalb Jahrzehnte besteht und fast tagtäglich in der Wirtschaftspresse Schlag-

zeilen macht, haftet dem Euro-Markt dennoch ein bestimmter Teil Undurchsichtigkeit an. Dieselbe beginnt schon bei der Begriffsbestimmung der Euro-Währung. Ferner ist der Begriff « Euro-Markt » insofern irreführend, als weder die Anleihenehmer noch die Anleihegeber notwendigerweise innerhalb der geographischen Grenzen Europas beheimatet sind. Ebenso unangebracht wäre es, wollte man einen klaren Trennungsstrich zwischen dem langfristigen Euro-Emissionsmarkt und dem kurzfristigen Euro-Devisenmarkt ziehen. Es soll hier lediglich festgehalten werden, daß eine Reihe Wechselbeziehungen zwischen den beiden Märkten bestehen, dies sowohl im Bereich der Unternehmen wie auch der in diesem Geschäft aktiven Banken.

Der Ursprung dieses bis dato einzigen internationalen Marktes geht auf eine Reihe von Ereignissen gegen Ende der fünfziger Jahre zurück. Zu erwähnen ist zunächst die Pfund-Sterling-Krise des Jahres 1957, welche gemäß Bestimmungen der Bank von England die britischen Banken zur Aufnahme von Dollar-Krediten zwecks Weiterführung ihrer traditionsreichen Funktion, nämlich der Handelsfinanzierungen zwischen Drittländern, zwang. Die Rückkehr zur Konvertierbarkeit der haupt-europäischen Währungen Ende 1958 stellt offensichtlich ein entscheidendes Ereignis in dieser Beziehung dar. Die sich ausgangs dieses Jahrzehnts bereits abzeichnende defizitäre Entwicklung der amerikanischen Zahlungsbilanz, erhöhte die vom Ausland gehaltenen Dollarbeträge und somit deren Angebot.

Fest steht, daß die Gläubiger und Schuldner nur auf die Euro-Märkte zurückgreifen, wenn die dort

herrschenden Bedingungen günstiger sind als auf den nationalen Märkten. Dies kommt nicht zuletzt daher, weil, im Gegensatz zu den Inlandsmärkten, die Zinsgestaltung dem Einfluß der nationalen Währungsbehörden nicht direkt untersteht, sondern grundsätzlich durch das Gesetz von Angebot und Nachfrage bestimmt wird. Im Falle einschneidender Restriktionsmaßnahmen, wie das gegenwärtig in der Bundesrepublik der Fall ist, finden dieselben natürlich ihre Rückwirkungen auf dem Euro-Markt.

Wenn der Euro-Markt dennoch eine solche Anziehungskraft ausstrahlt, ist das sicher auf die Vorteile, die beide Geschäftspartner dort vorfinden, zurückzuführen. Durch die hier herrschende Konkurrenz kommen beide Seiten in den Genuß vorteilhafterer Zinssätze und flexiblerer Kreditkonditionen als auf den nationalen Geldmärkten. Durch den Umfang der in Frage kommenden Beträge wie auch die Auswahl von erstklassigen Anleihenehmern gewann dieser Markt an Uniformität, was die praktische Abwicklung der Geschäfte nachhaltig rationalisiert.

Exportfinanzierung

Der Euro-Markt wird vornehmlich aus drei Hauptquellen gespeist, deren respektiver Anteil jedoch sehr schwer zu ergründen ist:

1. den Unternehmen und Privatpersonen;
2. den Handels- und Geschäftsbanken;
3. den Zentralbanken und anderen internationalen Institutionen.

Man vermutet heutzutage, daß die nicht finanzielle Komponente des Marktes, nämlich die Unternehmen und Privatpersonen, den überwiegenden Anteil am Markt einnehmen. Sowohl aus rentabilitäts- wie aus liquiditätspolitischen Überlegungen heraus wird die temporäre Anlage in einer Fremdwährung auf dem Euro-Markt bevorzugt, weil dadurch die Umrechnungskosten vermieden und gegebenenfalls die Währungsrisiken ausgeschaltet werden.

Die im internationalen Geld- und Kapitalverkehr aktiven Banken tragen ebenfalls in mannigfaltiger Weise zur Speisung des Euro-Marktreservoirs bei. Dies namentlich durch die Umwandlung der nationalen Währung in Euro-Devisen und deren Verwendung zur Kredit- und Exportfinanzierung in den verschiedensten Formen.

Mangels Veröffentlichung genauer Daten über die Euro-Devisengeschäfte der in Luxemburg etablierten Banken, darf man als Leitlinie das Volumen der in Devisen lautenden Sicht- und Terminguthaben einerseits, sowie die Sicht- und Terminforderungen andererseits gelten lassen. Besagte Guthaben beliefen sich gegen Jahresende auf den Gegenwert von zirka 220 Milliarden Lux. Franken oder rund 5 Milliarden US-Dollar. Auf der Soll-Seite der konsolidierten Luxemburger Bankenbilanz stehen die Sicht- und Terminforderungen mit 340 Milliarden Lux. Franken, oder rund 7,7 Milliarden US-Dollar zu Buche.

Mittel zum Zweck

Hierbei handelt es sich vorwiegend um ausländische Kapitalien, die über die Luxemburger Drehscheibe reexportiert werden, so daß ruhig behauptet werden kann, daß das Euro-Marktgeschäft der nationalen Kreditpolitik keineswegs zuwiderläuft. Besagte Gelder werden auf dem Euro-Markt angelegt, einerseits, weil der Luxemburger Geldmarkt quasi-inexistent ist, andererseits, weil die Anlagemöglichkeiten im Inland sehr beschränkt sind.

In wieweit die Zentralbanken direkt oder indirekt an der Gestaltung des Euro-Marktes beteiligt sind, kann nicht genau erfaßt werden. Allgemein wird vermutet, daß der direkte Anteil im Laufe der vergangenen Jahre stark zusammengeschrumpft ist. Die indirekte Komponente der Zentralbanken hängen vorwiegend von den zwischen den einzelnen Zentralbanken und den jeweiligen Banken abgeschlossenen « Swap »-Abkommen ab. Hierbei geht es jedoch an erster Stelle darum, den inländischen Überhang an Liquidität abzuschöpfen, oder den Devisenbestand zu Gunsten der Auslandsguthaben des nationalen Bankensektors abzubauen. Der Euro-Markt dient hier praktisch nur als Mittel zum Zweck.

Die Meinungen über die vom Euro-Markt beinhaltenen Gefahren für die internationale Währungsordnung gehen bekanntlich sehr weit auseinander. Dies kommt nicht zuletzt daher, weil dieser Markt nicht nur Vorteile, sondern auch eine Reihe von Nachteilen besitzt, und vor allem wegen seiner Mobilität Risiken zeitigt, die in regelmäßiger Folge bei jedem Schwächeanfall einer Währung sehr deutlich zum Vorschein kommen.

Nouvelles diverses

Télégrammes de condoléances

A l'occasion du décès de l'ancien Président des Etats-Unis d'Amérique, Monsieur *Lyndon B. Johnson*, survenu le 21 janvier 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a adressé un télégramme de condoléances à Monsieur Richard Nixon, Président des Etats-Unis d'Amérique et à Madame Lyndon B. Johnson.

Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a adressé un message de condoléances à Monsieur le Chargé d'Affaires a. i. des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg.

Le 23 février 1973, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, a adressé le télégramme de condoléances suivant au Ministre des Affaires étrangères de la République Arabe Lybienne.

S. Exc. Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères de la République Arabe Lybienne,
Tripoli

J'ai appris avec stupeur la nouvelle de la perte d'un avion de ligne libyen avec la presque totalité de son équipage et de ses passagers civils au-dessus du Sinaï à la suite d'une intervention de l'aviation militaire israélienne. Permettez-moi de vous exprimer en cette circonstance mon émotion profonde et de vous prier de transmettre aux familles des disparus l'expression de mes vives sympathies. J'espère vivement que ce drame inutile ne remettra pas en cause les efforts déployés de divers côtés depuis un certain temps pour trouver une solution politique et négociée aux problèmes de la région.

Gaston Thorn,
Ministre des Affaires Etrangères
du Grand-Duché de Luxembourg.

Télégrammes de félicitations

A l'occasion du début du second mandat officiel du Président *Richard Nixon* à la Maison Blanche, Son Altesse Royale le Grand-Duc a adressé le 20 janvier 1973 un télégramme de félicitations au Président des Etats-Unis d'Amérique.

A l'occasion du cessez-le-feu au Vietnam, Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, a envoyé le 24 janvier 1973 le télégramme suivant à l'adresse de Monsieur le Secrétaire d'Etat *Rogers* :

I hasten to tell you my satisfaction over the agreement on a cease fire in Vietnam. I know how hard you and your collaborators have worked to reach this agreement and I congratulate you on the result. Let me express the hope that after the liberation of the prisoners of war a real era of peace will begin for Indochina.

Gaston Thorn.

Visites officielles

Les 19 et 20 février 1973, Monsieur *Gaston Thorn*, Ministre des Affaires étrangères, a effectué une vi-

site à Montréal et à Ottawa où il a eu des entretiens avec le Ministre des Affaires étrangères du Canada. Monsieur Thorn s'est rendu ensuite les 21 et 22 février 1973 à Washington et à New York où il a notamment eu des entretiens avec Monsieur Henry Kissinger, Conseiller spécial du Président Nixon, avec le Secrétaire d'Etat américain, Monsieur William Rogers, et avec le Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Kurt Waldheim. A l'occasion de sa visite à Washington, Monsieur Gaston Thorn a fait devant le Washington Institute of Foreign Affairs et au Mid Atlantic Club un exposé sur l'évolution des relations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe. A New York, Monsieur Gaston Thorn a traité devant le Council on Foreign Relations le thème suivant : « The political and institutional framework of the European Communities ».

Le 23 janvier 1973, Monsieur *Hallvard Eika*, Ministre norvégien du Commerce et de la Navigation, s'est rendu à Luxembourg, dans le cadre d'une série de visites qu'il a effectuées dans les capitales des pays membres de la Communauté élargie. A Luxembourg, Monsieur Hallvard Eika a eu un entretien avec Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères. Cet entretien a notamment porté sur les relations futures entre la Norvège et les Communautés européennes.

Relations diplomatiques

Le Gouvernement de la *République Démocratique Allemande* et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, guidés par le souhait de développer les relations entre la République Démocratique Allemande et le Grand-Duché de Luxembourg, ont décidé au mois de janvier 1973 d'établir des relations diplomatiques entre les deux pays au niveau d'ambassades. Ils sont convenus que les dispositions de la Convention de Vienne du 18 avril 1961 concernant les relations diplomatiques seront appliquées aux relations diplomatiques entre la République Démocratique Allemande et le Grand-Duché de Luxembourg.

Finances

Les *Ministres des Finances* et les Gouverneurs des Banques Centrales des neuf pays membres des Communautés européennes se sont réunis les 15 et 16 janvier 1973 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat et des Finances, au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Les discussions ont surtout porté sur la réforme du système monétaire international.

Conférences, rencontres, réunions

Le Conseil des ministres de l'Union de l'Europe occidentale (*U.E.O.*) s'est réuni le 15 février 1973 au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères. Au cours de cette réunion à Luxembourg, les ministres ont procédé notamment

à un échange d'informations sur les questions de l'actualité politique.

Une délégation de la Ville de Luxembourg a participé à la *Conférence des Capitales de la Communauté européenne*, organisée à Londres du 8 au 12 janvier 1973, à l'occasion de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. La délégation fut composée de Madame Colette Flesch, Bourgmestre, de Monsieur l'échevin Nic. Mosar, de MM. les conseillers Robert Krieps et Paul Beghin. Elle fut l'hôte d'abord du « Greater London Council » et ensuite de la Ville de Londres (City of London). Le programme comprenait notamment des discussions sur les problèmes de l'administration urbaine : questions financières, circulation et automobile, environnement urbain (protection des monuments historiques et contrôle de la pollution d'eau), ainsi que des visites de certains projets et institutions de la ville. A l'occasion du déjeuner du 12 janvier, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg a prononcé le discours de clôture au nom des représentants des huit capitales, hôtes de la Ville de Londres.

Le 22 février 1973, la présidence de l'Institut pour la Coopération régionale dans les régions frontalières introcommunautaires (IRI) a rendu visite à Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Au cours de cette rencontre, qui servait d'information sur le travail de l'IRI, furent également discutés les problèmes de l'infrastructure routière de la grande-région SARRE-LOR-LUX.

Un groupe d'officiers américains de la « US Military Assistance Advisory Group Belgium-Luxembourg » et des attachés militaires US de Bruxelles a rencontré du 10 au 13 janvier 1973 des représentants de la Force armée grand-ducale, en vue d'une coopération plus étroite dans le domaine militaire entre les Etats-Unis d'Amérique et le Grand-Duché.

Communautés européennes

Du 12 au 15 février 1973 s'est déroulée une session ordinaire du *Parlement européen* à l'hémicycle du nouveau bâtiment administratif de Kirchberg à Luxembourg. L'ordre du jour de cette session à Luxembourg du Parlement européen prévoyait surtout la discussion du rapport de Monsieur Berkhouwer sur la politique de concurrence, du rapport de M^{lle} Colette Flesch sur le règlement financier applicable au budget des Communautés, du rapport général sur l'activité des Communautés européennes en 1972 et du programme annuel d'activité de la Commission des Communautés et enfin du rapport de Monsieur Bousch sur l'exposé de la situation économique.

CECA

Le *Comité consultatif de la CECA* s'est réuni le 25 janvier 1973 pour sa 153^e session plénière au Centre européen de Kirchberg à Luxembourg. Cette session a été entourée de solennités marquant l'admission des nouveaux membres du Danemark, de l'Irlande et

du Royaume-Uni, mais aussi le 20^e anniversaire de la première réunion du Comité consultatif, qui s'était tenue le 26 janvier 1953 à l'Hôtel de Ville de Luxembourg. Une séance académique a commémoré cet événement le 26 janvier 1973 à l'Hôtel de Ville. De nombreuses personnalités, dont notamment Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale, Monsieur Jacques Santer, Secrétaire d'Etat, Monsieur Guy de Muysen, Maréchal de la Cour, ainsi que les anciens membres de la Haute Autorité et du Comité consultatif, assistaient à cette séance de commémoration, au cours de laquelle des allocutions furent successivement prononcées par Monsieur Léon Bollendorff, premier échevin de la Ville de Luxembourg; Monsieur Karl-Heinz Hawner, Président; Monsieur Helmuth Burckhardt, ancien Président de la société des charbonnages d'Aix-la-Chapelle, premier Président du Comité consultatif; Monsieur Jean Picard, Président de l'association technique de l'importation charbonnière, Vice-Président du Comité consultatif, au nom des négociants en charbon; Monsieur Domenico Taccone, membre du conseil d'administratoir de la société Fiat, au nom des utilisateurs d'acier; Monsieur Mathieu Thomassen, secrétaire général de la Fédération internationale des syndicats chrétiens de mineurs, au nom des travailleurs; Monsieur Pierre Van Der Rest, Président du groupement des hauts fourneaux et aciéries belges, au nom des producteurs d'acier; Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie nationale et des Classes moyennes, au nom du Gouvernement luxembourgeois; Monsieur Henri Simonet, Vice-Président de la Commission des Communautés européennes.

Banque Européenne d'Investissement

Le montant des contrats de prêts à long terme et de garantie signés par la *B.E.I.* en 1972 a atteint 526,8 millions d'unités de compte, répartis sur 36 opérations individuelles et 3 prêts globaux.

Ce chiffre est en léger progrès par rapport au montant de 502,2 millions u. c. atteint en 1971, lui-même en progression de 42% par rapport à 1970.

Le montant des opérations de la Banque, après s'être situé entre 66 et 86 millions u. c. de 1961 à 1963, a dépassé les 100 millions u. c. en 1964, s'est établi aux environs de 200 millions u. c. de 1966 à 1968, a atteint le tiers de milliard en 1969 et 1970, et franchi le seuil du demi milliard depuis 1971. Le montant total des interventions de la Banque Européenne d'Investissement depuis sa fondation atteint au 31 décembre 1972 2.842 millions u. c.

Pour assurer le développement de ses opérations actives, la Banque a encore sensiblement développé en 1972 ses appels aux marchés financiers, lesquels ont atteint au total environ 480 millions u. c. (contre 413 millions en 1971 et 169 millions en 1970). Les emprunts émis dans l'année ont totalisé 462,5 millions u. c. et les participations de tiers au financement de prêts que la Banque a commencé à attribuer à partir de l'automne, en les assortissant de sa garantie, se sont élevées à 17,7 millions u. c.

Parmi l'ensemble des opérations actives, les opérations ordinaires, effectuées sur ressources de la Banque, ont représenté la quasi-totalité des concours. Selon la répartition par pays, l'Italie se situe au premier rang avec 216 millions u. c., c'est-à-dire près de 41% du montant total octroyé dans l'année. L'Italie restera dans l'avenir l'emprunteur le plus important de la Banque Européenne.

Après l'Italie c'est en France que les prêts de la Banque ont atteint le volume le plus important avec 145 millions u. c., soit 28% des concours, puis en Allemagne avec 130 millions u. c., soit 25% du total; viennent enfin les prêts en Belgique avec 14 millions u. c.

Les opérations signées par la Banque pour les projets hors de la Communauté ont été, en 1972, particulièrement faibles. Elles concernent uniquement les Etats Africains et Malgache Associés en faveur desquels les financements ont atteint 21 millions u. c. environ, dont 12,8 millions sur les ressources de la Banque et 8 millions au titre des opérations spéciales sur les ressources du Fonds Européen de Développement.

La répartition des concours par secteurs d'activités fait ressortir une prépondérance des prêts pour le développement des infrastructures.

Parmi les financements de projets industriels (173 millions u. c., soit 33% du montant total), ceux concernant la production et la première transformation des métaux, les matériaux de construction, la chimie et la construction électrique et électronique ont été particulièrement importants. En ce qui concerne le développement régional, elle a financé en 1972 des investissements à concurrence de 402 millions u. c., dont 355 millions pour des projets dans des régions peu développées et 47 millions dans des régions dont l'activité économique nécessite une action de conversion.

Sa participation au financement des projets d'intérêt commun européen s'est élevée à 219 millions u. c., dont 190 millions pour des infrastructures d'intérêt européen et 29 millions pour des investissements favorisant la coopération entre entreprises industrielles ressortissant de pays membres différents.

Aux mois de janvier et février 1973, la B.E.I. a accordé des prêts à la « Deutsche Bendix Ausrüstungs GmbH », à la République de Turquie et aux départements bretons des Côtes-du-Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan.

La B.E.I. a signé le 6 février 1973 à Luxembourg un contrat relatif à l'émission d'un *emprunt obligataire* de 75 millions de dollars. L'emprunt a été pris ferme par un syndicat international de banques sous la direction de la Banca Commerciale Italiana.

La B.E.I. a signé le 17 janvier 1973 à Francfort le contrat relatif à l'émission publique sur le marché allemand des capitaux d'un emprunt obligataire d'un montant nominal de 100 millions de Deutsche Mark (27,3 millions d'unités de compte) qui a été pris ferme par un syndicat de banques allemandes, sous la direction de la Deutsche Bank AG.

Au cours de la réunion annuelle d'information de l'ARBED, qui s'est tenue le vendredi, 19 janvier 1973, en présence des cadres et des délégations du personnel de la société, M. Emmanuel Tesch, président, et M. Frank Meyer, directeur général, ont présenté un aperçu de l'activité de la société durant l'exercice 1972.

Le développement de l'ARBED

Constatant que, sauf bouleversement fondamental imprévisible, la sidérurgie mondiale est promise à une forte croissance et que le taux d'expansion de la consommation d'acier sera en moyenne de l'ordre de 4,5% d'ici 1985, le président de l'ARBED a été amené à analyser les déplacements géographiques futurs dans les courants commerciaux de l'acier. Il a signalé à cet égard que les pays fortement industrialisés verront, en règle générale, diminuer leur taux annuel d'accroissement de la consommation d'acier, alors que les pays en voie de développement verront ces taux augmenter. Il y aura donc, du point de vue de la consommation, des Zones de basse pression dans ces derniers pays, lesquelles susciteront la création de capacités de production locales ou bien aspireront de plus en plus de tonnages en provenance des pays industrialisés. La question est alors de savoir quels seront, en dehors des producteurs locaux, les pays industrialisés appelés à se partager ces consommations nouvelles.

En 1972, 68% du total des ventes de l'ARBED ont été écoulés dans la Communauté élargie. L'Europe de l'Ouest a absorbé en tout quelque 82%, tandis que les ventes aux Etats-Unis ont atteint 7,5%, celles aux pays de l'Est 1,5% et celles aux pays en voie de développement 9%. Les courants actuels situent donc le centre de gravité des ventes de l'ARBED en zones à taux de croissance ralentie (environ 3,3% contre 4,5% en moyenne mondiale et 7 à 9% pour les pays en voie de développement).

Dans ces conditions, l'objectif de croissance minimum que l'on peut définir pour l'ARBED est de conserver sa quote-part dans les accroissements prévisibles de ses marchés traditionnels. Ces accroissements, s'ils sont réduits en taux par rapport à la moyenne mondiale, restent néanmoins importants en tonnage.

La poursuite de cet objectif minimum entraînera un élargissement correspondant des capacités de production. Or, cette possibilité sera évidemment fonction de la faculté de la société à financer ses nouveaux équipements. Dans ce domaine, l'ARBED, qui fait partie des rares entreprises sidérurgiques qui ne sont pas subventionnées par l'Etat, est sensiblement discriminée par rapport à un grand nombre de ses concurrents. Elle n'a d'autre choix que d'adopter en matière de financement une attitude de parfaite orthodoxie. Aussi le ratio d'endettement, exprimé par le quotient des fonds propres sur les fonds étrangers, est-il actuellement de 1,10 pour l'ARBED, alors qu'il varie entre 0,7 et 0,9 en Allemagne, entre 0,4 et 0,6 en France et même entre 0,25 et 0,30 au Japon. Le taux élevé d'endettement des sidérurgies concurrentes

n'est possible que grâce à des aides massives des pouvoirs publics. En ce qui concerne l'ARBED, elle ne peut compter que sur elle-même.

Ces considérations sur la situation comparative en matière de faculté de financement conduisent à la conclusion que le développement des capacités de l'ARBED passe davantage que pour quiconque par une politique de compression des coûts et de modération de la part de tous les partenaires sociaux.

En ce qui concerne l'évolution conjoncturelle de l'année 1972, celle-ci a été caractérisée par une reprise lente mais progressive dans pratiquement tous les grands pays producteurs. Il a fallu cependant environ trois trimestres pour compenser la dégradation commerciale qui avait débuté au milieu de 1971 et qui était essentiellement l'effet d'un ralentissement des consommations, alors que les importations augmentaient leur pressoin. L'équilibre fut rétabli à partir de l'automne et sous l'effet conjugué d'une reprise marquée à l'exportation et d'un redressement dans les pays de l'ancienne Communauté des Six. Les transactions se sont améliorées sur les plans des tonnages et des prix. Toutefois, les effets ne se feront sentir pleinement qu'en 1973.

Dans le contexte des événements qui ont marqué la vie du groupe ARBED en 1972, il convient de signaler principalement le renforcement de la participation dans SIDMAR (actuellement 62,24%), l'inauguration de FAN INTERNATIONAL à Dudelange-Bettembourg, la création de la nouvelle société Refralux, en collaboration avec la Dolomitwerke GmbH, Wülfrath, ainsi que la constitution d'ARBED-Finance qui a lancé un emprunt facilement souscrit de Flux 800 millions mis à disposition de l'ARBED.

Du point de vue bilan et résultats de la société, les comptes ne sont pas encore arrêtés. Toutefois, on peut dire d'ores et déjà que les résultats ont été décevants, l'exercice s'équilibrant à peu près, tous amortissements fiscalement indemnisés étant faits. L'endettement a sensiblement augmenté, les plans d'investissement ambitieux se poursuivant et n'ayant pu être financés autrement. Les investissements de 1973 seront encore très élevés, mais l'année s'annonce meilleure.

Résultats techniques

En ce qui concerne l'extraction de minerais de fer, il convient de relever le recul continu du minerai luxembourgeois : de 5,5 millions de t en 1969, celui-ci est revenu à 3,8 millions de t en 1971 pour tomber à 3,5 millions de t en 1972. Dans les mines françaises, 7,7 millions de t ont été extraites en 1972 contre 7,9 millions de t en 1971. Au total, l'extraction de minerais de fer dans les mines luxembourgeoises et françaises s'est élevée ainsi à 11,2 millions de t contre respectivement 11,7 et 12,4 millions de t en 1971 et 1969.

La production d'acier lingots, concentrée depuis le début de l'année sur les seules usines luxembourgeoises, a atteint 4 892 128 t en 1972 contre 4 686 614 t au cours de l'exercice précédent, ce qui représente une augmentation de 4,4%. Ce résultat

reste toutefois de 1,3% inférieur à celui de 1969, et cela malgré les records de production établis aux divisions d'Esch-Schifflange et de Dudelange. La part du procédé de conversion à l'oxygène pur a été de 42,4% en 1972 contre 38,8% en 1971. Les trois aciéries LD ont enregistré des résultats records.

Quant à la production de laminés et de tubes pour la vente, elle s'est établie à 3 909 096 t pendant l'exercice sous revue, contre 3 772 079 t en 1971 et 3 975 299 t en 1969. L'analyse de la production pour la vente se présente comme suit, en 1972, suivant les principaux produits : aciers marchands 21,9%; profilés 20,1%; feuillard à chaud 19,7%; tôles 12,3% (dont 6,5% de tôles fines à froid); fil machine 10,5%, etc.

Productivité et questions sociales

Il convient de souligner les résultats favorables obtenus aux mines françaises, où les prix de revient n'ont presque pas varié malgré une très forte augmentation des salaires. Au Grand-Duché, la mine de Dudelange a été fermée à la fin de l'année 1972. Le prix très élevé du coke a été à l'origine de cette mesure. En dépit de cette évolution inquiétante dans le domaine du coke, la base de minerais de l'ARBED reste valable, ceci à plus forte raison que des efforts importants ont été faits pour relever la teneur en fer de certaines extractions.

Aux usines luxembourgeoises, l'effectif ouvrier a encore baissé, passant de 19 830 en moyenne en 1971 à 19 455 en 1972. Quant au coût salarial moyen des divisions luxembourgeoises, il a été en hausse de 10,6% d'une année à l'autre, dont 5,7% au titre de l'augmentation de l'indice du coût de la vie. Le nombre d'heures de travail par ouvrier inscrit et par mois est passé de 155,1 en 1971 à 150,5 en 1972.

Dans le domaine de la productivité il y a eu une amélioration sensible, le pourcentage n'atteignant toutefois pas celui de la hausse des salaires, de sorte que les coûts salariaux par tonne produite sont de nouveau en augmentation.

En ce qui concerne la sécurité du travail, le nombre des accidents a diminué de 15% en moyenne.

Investissements

Le montant des investissements s'est chiffré en 1972 à Flux 2,533 milliards (dont 2,277 milliards aux divisions luxembourgeoises) contre une somme sensiblement égale en 1971. En 1969, le montant correspondant avait été de Flux 1,613 (1,424) milliard. L'accroissement des investissements se poursuit donc en dépit du caractère assez peu favorable de la fiscalité luxembourgeoise. Pour 1973, les prévisions portent sur un montant global de Flux 2,700 milliards (dont 2,435 milliards aux divisions luxembourgeoises).

Les installations importantes achevées en 1972 ou encore en cours d'exécution sont notamment la liaison ferroviaire avec la division de Differdange ainsi que la deuxième agglomération LD à Esch-Belval, et, à Differdange, l'aciérie LD-AC et le blooming Grey. Les grands travaux prévus par le nouveau programme d'investissement portent principalement

sur la construction d'un parc de stockage et d'expédition pour le train Grey à Differdange (il permettra d'augmenter la production de 20 000 t par mois) et sur la mise en place d'une bande géante (capacité : 2000 t/heure) pour le transport des minerais de Terre-Rouge à Belval et d'agglomérés dans le sens contraire.

Economie

L'indice des prix à la consommation (base 100 en 1965) s'établit au 1^{er} février 1973 à 132,40 contre 131,79 au 1^{er} janvier 1973. Raccordé à la base 1. 1. 1948, l'indice est au 1^{er} février 1973 de 193,64 contre 192,74 pour le mois précédent. Sur les 173 articles de l'indice, 44 sont en hausse et 3 en baisse. Les augmentations de prix se chiffrent au total à 0,94 point, les diminutions, par contre, à 0,04 point. La moyenne des 6 derniers mois de l'indice raccordé s'établit au 1^{er} février 1973 à 191,54 contre 190,69 au 1^{er} janvier 1973. L'indice a été principalement influencé par un certain nombre de hausses dans le secteur de l'alimentation, parmi lesquelles il faut relever particulièrement celle des pommes de terre.

Culture

Le 1^{er} février 1973 eut lieu la réouverture de la *Bibliothèque Nationale* dans les locaux nouvellement aménagés de l'Ancien Collège des Jésuites, 37, bd F.-D.-Roosevelt à Luxembourg. Rappelons que la Bibliothèque Nationale est une bibliothèque publique et scientifique qui met à la disposition du lecteur les ouvrages imprimés de toute nature, à l'exclusion de la littérature de divertissement, sous la forme du prêt international, du prêt à domicile ou de la consultation sur place.

Du 1^{er} janvier au 11 février 1973 s'est tenue à Londres au « *Victoria and Albert Museum* » une ex-

position organisée à l'occasion de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun, exposition où chaque pays fut représenté par une seule œuvre d'art précieuse. Le Grand-Duché avait envoyé une Bible monumentale du XI^e siècle exécutée à l'abbaye bénédictine d'Echternach et conservée à la Bibliothèque Nationale de Luxembourg.

L'essai philosophique de François Visine, intitulé « *De la Paix* », qui vient de paraître à la Pensée Universelle à Paris, fut remis par l'auteur le 28 février 1973 à Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires étrangères, Président d'honneur de la Fondation du Mérite européen.

Université Internationale de Sciences Comparées

Dans le cadre de sa session d'études économiques luxembourgeoises 1972/73, l'Université Internationales de Sciences Comparées a organisé aux mois de janvier et février 1973 les *cours* suivants : « Tendances et responsabilités de l'entreprise multinationale dans les années à venir », par M. Marcel Rippinger, Management Development and Training Manager, European Tire and Textile Organisation, Uniroyal, Inc., les 5, 12, 19 et 26 janvier, 2 et 9 février 1973; « Introduction à la comptabilité nationale », par M. Georges Als, Directeur du STATEC, Professeur extraordinaire à l'Université de Bruxelles, les 15, 22 et 29 janvier, 5 et 12 février 1973; « La législation bancaire luxembourgeoise dans la perspective de la C.E.E. », par M. Albert Dondelinger, Commissaire au Contrôle des Banques, les 19 et 26 janvier, 2, 9 et 16 février 1973.

Le 6 février 1973, l'Université Internationale de Sciences Comparées a organisé une conférence faite par *Lord Mountbatton of Burma*, Amiral de la Flotte, qui traita le thème : « L'Expérience des United World Colleges-Lycées sans Frontières ».

Nouvelles de la Cour

Mois de janvier

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 8 janvier 1973 annonce qu'à l'occasion du Nouvel An, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu en audience les Chefs de Mission du Corps Diplomatique, le Président de la Chambre des Députés, les Membres du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat, Monseigneur l'Evêque, le Président de la Cour Supérieure de Justice, le Procureur Général d'Etat ainsi que les Commandants de l'Armée et de la Gendarmerie et le Directeur de la Police.

* *

A l'occasion de son voyage en Union Soviétique, le 11 janvier 1973, Monsieur Georges Pompidou, Président de la République Française, a adressé un télégramme à Son Altesse Royale le Grand-Duc, dont voici le texte :

« Survolant le Grand-Duché de Luxembourg à l'occasion de mon voyage en Union Soviétique, il m'est agréable de vous transmettre l'assurance de ma haute considération et de vous transmettre les vœux du peuple français au peuple luxembourgeois auquel l'attachent tant de liens d'amitié. »

Réponse de Son Altesse Royale le Grand-Duc :

« Je vous remercie de tout cœur de l'aimable message que vous avez bien voulu m'envoyer au nom du peuple français à l'occasion de votre survol du Grand-Duché. Le peuple luxembourgeois se joint à moi pour vous réitérer, avec les vœux les meilleurs, les assurances de notre constante et fidèle amitié pour la France ».

Jean, Grand-Duc de Luxembourg.

* *

Un communiqué du Maréchalat de la Cour en date du 22 janvier 1973 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte, des listes

d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg ainsi qu'aux postes de Gendarmerie du Château de Fischbach et du Château de Berg.

Mois de février

Le 1^{er} février 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Gustave Ondziel-Onna, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Populaire du Congo.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Antoine Francis, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Liban.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Titos Phanos, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Chypre.

* *

Le 26 février 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence

Monsieur Gérard Raoul-Duval, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de France.

* *

Le 28 février 1973, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Keith Johnson, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Jamaïque.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Wan Bok Choi, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Corée.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Sir Leckratz Teelock, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Île Maurice.

Conseil de Gouvernement

Réunions du mois de janvier

Au cours du mois de janvier 1973, le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'État, Président du Gouvernement.

Au cours des réunions des 11 et 12 janvier, le Conseil a fait le point de l'exécution du programme gouvernemental et a discuté la ligne à suivre à l'égard des projets de loi prioritaires qui devront entrer en vigueur avant la fin de la législature; il a défini son attitude à l'égard des diverses motions présentées à la Chambre des Députés lors des débats budgétaires.

Ayant constaté les résultats satisfaisants du blocage des marges des prix de la viande à la consommation, il a décidé de proroger cette mesure par voie d'arrêté grand-ducal pour le premier trimestre 1973.

Le Conseil a examiné un avant-projet de loi portant modification des dispositions régissant les relations entre les Caisses de Maladie ou d'autres organismes de sécurité sociale et d'autre part les praticiens ou fournisseurs dispensant des soins de santé ou y contribuant. L'avant-projet sera soumis aux chambres professionnelles compétentes pour avis.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal prorogeant les dispositions de la loi-cadre ayant pour

objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat.

Dans le cadre des pourparlers dans lesquels est engagé le Gouvernement avec les organisations professionnelles du secteur public, le Conseil a défini la conception et les lignes générales de sa position qui sera précisée lors de sa séance de la semaine à venir et qui sera communiquée ensuite aux organisations intéressées.

Le Conseil a donné les directives nécessaires pour la mise au point définitive d'un projet de loi concernant les carrières du personnel administratif et de surveillance des établissements pénitentiaires.

Au cours de la réunion du 19 janvier, le Conseil a entendu un rapport du Ministre des Finances sur la conférence des Ministres des Finances des pays membres des Communautés Européennes qui se sont réunis à Luxembourg les 15 et 16 janvier 1973.

M. le Ministre de l'Intérieur a présenté trois études sur des aspects particuliers de la fusion des communes et touchant plus particulièrement la situation du personnel des communes prêtes à fusionner, le système électoral des communes fusionnées et les aides financières de l'État à ces dernières.

Le Conseil a poursuivi son échange de vues sur les divers projets et mesures concernant la fonction publique et a arrêté la position du Gouvernement pour les pourparlers avec les organisations professionnelles qui se poursuivront au cours de la semaine prochaine.

Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal concernant la fabrication et le commerce du lait de conserve destiné à l'alimentation humaine.

Au cours de la réunion du 29 janvier, le Conseil a entendu un rapport de M. le Ministre de la Fonction Publique sur l'état des pourparlers entre le Gouvernement et les organisations professionnelles du

secteur public et lui a donné les orientations nécessaires pour la poursuite des entretiens.

Il a approuvé les conditions de la cession d'un droit de superficie d'un terrain situé au Kirchberg en vue de l'implantation des nouveaux bâtiments de la Foire Internationale.

Il a approuvé en outre une convention réglant la participation de l'Etat à la construction d'une maison de retraite pour aveugles à Berschbach/Mersch.

Le Conseil a entendu un rapport de M. le Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail sur les travaux préparatoires du projet de loi introduisant la cogestion dans certaines entreprises.

Réunions du mois de février

Le Conseil de Gouvernement a tenu trois réunions de travail au cours du mois de février sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours des réunions des 2 et 9 février, le Conseil a poursuivi son échange de vues sur l'orientation à donner au projet de loi concernant les comités mixtes d'entreprise et la représentation des salariés dans les entreprises.

Il a entendu un rapport de M. le Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur sur l'état de la soumission organisée par SIDOR et relative à la construction d'une usine d'incinération des ordures ménagères à Leudelange.

Il a approuvé un projet de loi relatif à la lutte contre le bruit donnant au Gouvernement les moyens de prévention et de répression nécessaires pour agir efficacement contre cette nuisance.

Le Conseil a approuvé un projet d'arrêté-loi relatif à l'approvisionnement du pays en combustibles liquides et solides.

Il a mis au point les amendements qu'il présentera au sujet du projet de loi concernant la revalorisation des carrières universitaires de la fonction publique.

Il a entendu un rapport de MM. les Ministres des Finances et de l'Agriculture sur leur récente entrevue avec les représentants du secteur agricole.

Enfin il a approuvé un certain nombre d'amendements qui seront soumis incessamment à l'avis du Conseil d'Etat.

Au cours de la réunion du 23 février, le Conseil a entendu une communication de M. le Ministre des

Affaires Etrangères sur sa récente visite aux Etats-Unis et au Canada.

Le Gouvernement luxembourgeois a décidé d'adresser ses condoléances au Gouvernement libyen à l'occasion de la destruction d'un avion libyen intervenue dans le Sinaï le 22 février 1973.

Le Gouvernement luxembourgeois rappelle à cette occasion qu'il réprovoque et condamne tout acte de violence dont d'innocents civils deviennent les victimes.

Le Conseil a poursuivi son échange de vues sur le problème de la cogestion avec le but de saisir le Conseil d'Etat d'un projet de loi au cours des prochaines semaines.

Il a approuvé, dans le cadre de l'aménagement du territoire et en vue de son intégration dans le plan-directeur, un plan sectoriel concernant la protection de l'environnement naturel. Ce plan a pour but, d'une part, de protéger et de conserver les paysages et écosystèmes de certaines régions du pays, ainsi que d'assurer une protection particulière de la faune et de la flore, et d'autre part, de favoriser et d'encourager le développement ordonné d'une partie de ces régions en zones de détente et de loisirs.

Il a mis au point un projet de loi modifiant certaines dispositions relatives au divorce par consentement mutuel.

Le Conseil a approuvé un projet de règlement grand-ducal ramenant à 18 ans l'âge pour l'électorat actif en matière d'élection des délégués de la Commission et du Comité-directeur de la Caisse de Pension des Employés Privés.

Enfin il a poursuivi ses échanges de vues antérieurs sur certains aspects de la politique agricole ainsi que sur les modalités des futures fusions des communes.

Mémorial

Mois de janvier

Ministère d'Etat

Un règlement ministériel du 26 janvier 1973 fixe les indemnités forfaitaires spéciales revenant au personnel de l'administration des postes et télécommunications occupé aux divers services de transport et de distribution postaux. (page 85)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

La loi du 19 janvier 1973 porte approbation de l'Accord pour la mise en œuvre d'une action concertée européenne dans le domaine de la métallurgie sur le thème « matériaux pour turbines à gaz » signé à Bruxelles, le 23 novembre 1971. (page 76)

Ministère de l'Agriculture

Un règlement ministériel du 2 janvier 1973 concerne l'équivalence des semences produites dans des pays non membres de la Communauté Economique Européenne. (page 2)

Un règlement ministériel du 2 janvier 1973 concerne l'équivalence des plants de pommes de terre produits dans des pays non membres de la Communauté Economique Européenne. (page 18)

Un règlement grand-ducal du 8 janvier 1973 fixe les modalités d'indemnisation des détenteurs d'animaux éliminés pour cause de maladies contagieuses et soumises à déclaration obligatoire. (page 29)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

Un règlement grand-ducal du 19 janvier 1973 concerne le blocage des marges en valeur absolue des revendeurs au public des viandes de bœuf, de porc et de la charcuterie. (page 55)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 9 janvier 1973 porte fixation des conditions d'admission au stage et de nomination des instituteurs d'enseignement technique et professionnel. (page 63)

Ministère de la Famille, du Logement Social et de la Solidarité Sociale

Un règlement grand-ducal du 22 janvier 1973 fixe les modalités et critères d'intervention du Fonds du logement social, créé par la loi budgétaire de 1973. (page 82)

Ministère des Finances

Un arrêté ministériel du 2 janvier 1973 porte publication des barèmes de la retenue d'impôt sur les salaires. (page 19)

Un arrêté ministériel du 3 janvier 1973 porte publication des barèmes de la retenue d'impôt sur les pensions. (page 21)

Un règlement ministériel du 4 janvier 1973 porte publication du tableau des crédits d'impôt maximaux. (page 23)

Un règlement ministériel du 15 janvier 1973 fixe les modalités de remboursement des frais de personnel et de fonctionnement du Commissariat au contrôle des banques au titre de l'exercice 1973. (page 74)

Un règlement ministériel du 18 janvier 1973 porte publication de l'arrêté ministériel belge du 20 novembre 1972, modifiant l'arrêté ministériel du 25 novembre 1968 réglant l'exécution de la loi du 11 mai 1967 relative au régime d'accise de la bière. (page 74)

Ministère de la Force Publique

Un règlement grand-ducal du 29 décembre 1972 concerne les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des sous-officiers de carrière de la musique militaire. (page 58)

Un règlement grand-ducal du 22 janvier 1973 concerne l'avancement de certaines catégories d'artisans-fonctionnaires de l'armée. (page 68)

Ministère de l'Intérieur

Un règlement ministériel du 4 janvier 1973 porte fixation des frais de route et de séjour ainsi que des indemnités de déménagement revenant aux fonctionnaires et employés communaux. (page 27)

Un règlement grand-ducal du 12 janvier 1973 porte : 1. fixation des conditions d'admissibilité aux fonctions administratives des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes; 2. modification du règlement grand-ducal du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, à ceux des fonctionnaires de l'Etat. (page 64)

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 6 janvier 1973 modifie le règlement grand-ducal du 23 novembre 1971 fixant la procédure à suivre pour les actions en déchéance de la puissance paternelle prévue par l'article 2 alinéa 2 de la loi du 12 novembre 1971 sur la protection de la jeunesse. (page 27)

Un règlement grand-ducal du 19 janvier 1973 porte fixation des émoulements revenant aux greffiers en chef des tribunaux d'arrondissement du chef de la confection des tables décennales de l'état civil. (page 82)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement ministériel du 5 janvier 1973 porte fixation de la valeur moyenne des rémunérations en nature en matière de sécurité sociale. (page 24)

Mois de février

Ministère d'Etat

Un règlement grand-ducal du 31 janvier 1973 modifie l'article 9 du règlement grand-ducal du 23 novembre 1972 relatif au dépôt et à la publication des actes et documents concernant les sociétés commerciales. (page 115)

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur

Un arrêté grand-ducal du 19 janvier 1973 porte publication des modifications apportées au règlement pour le transport de matières dangereuses sur la Moselle, publié par arrêté grand-ducal du 23 décembre 1971. (page 104)

Un arrêté grand-ducal du 22 janvier 1973 porte publication des modifications apportées au règlement d'application du tarif des péages sur la Moselle, publié par arrêté grand-ducal du 23 décembre 1971. (page 110)

La loi du 26 février 1973 porte approbation des accords conclus entre les Etats membres de la C.E.C.A. et la C.E.C.A. d'une part et les pays de l'A.E.L.E. non-candidats à l'adhésion d'autre part, faits à Bruxelles, le 22 juillet 1972. (page 233)

La loi du 26 février 1973 porte approbation de l'Accord intérimaire entre les Etats membres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et la République d'Autriche, ainsi que de l'Acte final, faits à Bruxelles, le 22 juillet 1972. (page 304)

Ministère de l'Agriculture

Un règlement ministériel du 2 février 1973 fixe pour l'année 1973 le salaire moyen annuel de l'ouvrier et de l'ouvrière agricole ou viticole logé et nourri. (page 116)

Un règlement grand-ducal du 20 février 1973 fixe les modalités d'application des règlements (CEE) n^{os} 2358/71 et 1674/72 du Conseil ainsi que du règlement (CEE) n^o 1686/72 de la Commission instituant une aide à la production dans le secteur des semences. (page 227)

Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme

La loi du 9 février 1973 porte habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières (page 117)

Un règlement grand-ducal du 17 février 1973 porte suppression de la durée limitée des autorisations prévues à l'alinéa 1^{er} de l'article 21 de la loi du 2 juin 1962 déterminant les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que celles de la constitution et de la gestion d'entreprises, au profit des bénéficiaires des directives en vigueur des Communautés européennes en matière de liberté d'établissement. (page 226)

Ministère de l'Education Nationale

Un règlement grand-ducal du 5 février 1973 porte fixation des honoraires à payer aux membres des commissions pour les examens de fin de stage dans l'enseignement secondaire, moyen, technique et professionnel. (page 116)

Ministère de l'Education Physique et des Sports

Un règlement ministériel du 24 janvier 1973 détermine les programmes détaillés et la procédure des examens d'admission au stage, d'admission définitive et de promotion pour les différentes carrières du personnel de l'institut national des sports. (page 92)

Ministère des Finances

Un règlement grand-ducal du 24 novembre 1972 remplace les articles 11, 13, 16 et 137 du règlement grand-ducal du 8 juin 1971 portant revision du règlement général sur le service intérieur des postes, tel qu'il a été modifié par les règlements grand-ducaux du 8 septembre 1971 et 21 avril 1972. (page 98)

Un règlement ministériel du 24 novembre 1972 porte fixation des taxes à percevoir pour les envois de la poste aux lettres, les lettres et boîtes avec valeur déclarée, les remboursements, les mandats de poste, les mandats de versement, les virements et versements postaux, les recouvrements, les journaux-abonnements et les diverses opérations accessoires du service international, par application de la Convention et des Arrangements signés au Congrès postal universel de Tokyo, le 14 novembre 1969. (page 100)

Un règlement ministériel du 30 janvier 1973 concerne le droit d'accise spécial sur le gasoil léger, le gasoil lourd et le fueloil léger. (page 111)

Un règlement ministériel du 12 janvier 1973 modifie l'arrêté ministériel du 21 septembre 1964 accordant des délais pour le paiement des droits d'accises. (page 114)

Un règlement grand-ducal du 15 février 1973 porte exécution de l'article 61, n^o 2, al. 1^{er} de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. (page 223)

Ministère de la Fonction Publique

Un règlement grand-ducal du 17 février 1973 porte fixation des suppléments de pension des employés visés par l'article 9 de la loi du 27 janvier 1972. (page 225)

Ministère de la Force Publique

Un règlement ministériel du 5 février 1973 fixe les programmes détaillés des examens d'admission au stage, d'admission définitive et de promotion des fonctionnaires de la carrière de l'artisan de l'armée. (page 221)

Ministère de la Justice

Un règlement grand-ducal du 22 janvier 1973 abroge et remplace l'article 12 du règlement grand-ducal du 23 décembre 1972 portant nouvelle fixation des indemnités à allouer en toute matière aux témoins, experts et interprètes. (page 90)

Ministère de la Santé Publique

Un règlement ministériel du 31 janvier 1973 concerne le service médical d'urgence et de garde. (page 115)

Un règlement ministériel du 12 février 1973 fixe le programme de l'examen de contrôle pour la profession d'infirmier-anesthésiste. (page 118)

Ministère des Transports et de l'Énergie

Un règlement grand-ducal du 27 novembre 1972 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 122)

Un règlement grand-ducal du 27 janvier 1973 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 218)

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

Un règlement ministériel du 23 janvier 1973 concerne la présentation et la transmission des demandes de concours du Fonds social européen. (page 90)

Ministère des Travaux Publics

Un règlement grand-ducal du 9 février 1973 porte approbation du plan des parcelles et de la liste des propriétaires du premier lot de l'entrée en ville de la nouvelle route d'Esch. (page 223)

Chambre des Députés

Mois de janvier

10 janvier : Réunion de la Commission de l'Éducation Physique. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.

11 janvier : Réunion du Bureau, de la Commission de Travail, de la Commission des Travaux Publics et des Membres du Parlement Européen — visite du Centre Européen de Kirchberg.

12 janvier : Réunion de la Commission Juridique.

16 janvier : 31^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Examen des motions déposées lors des débats budgétaires.

Réunion de la Commission de l'Économie Nationale.

17 janvier : 32^e séance publique. — Projet de loi concernant la vente des substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (n° 1550). Seconde lecture. Rapport de la commission de la santé publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Continuation et fin de la discussion des motions déposées au cours des débats

budgétaires. — Apurement des comptes du service intérieur de la Chambre pour l'année 1971. Réunion de la Commission de l'Éducation Nationale. — Réunion de la Commission de Travail.

24 janvier : Réunion de la Commission de la Santé Publique.

25 janvier : Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières (n° 1661). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote.

26 janvier : Réunion de la Commission Juridique. — Réunion de la Commission des Affaires Étrangères.

30 janvier : Réunion de la Commission de l'Éducation Nationale.

31 janvier : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion du Bureau, de la Commission de Travail et de MM. les Présidents des commissions permanentes. — Réunion de la Commission Juridique.

Mois de février

1^{er} février : 34^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant extension de la compétence des tribunaux de police en matière répressive (n° 1393). Seconde lecture. Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du traité de commerce entre la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas, membres de l'Union Economique Benelux, et l'U.R.S.S., signé à Bruxelles le 14 juillet 1971 (n° 1627). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Fédérale d'Allemagne concernant la construction du pont frontalier sur la Sûre entre Echternach et Echternacherbrück, signée à Bonn le 30 juillet 1972 (n° 1648). Rapport de la commission. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'instrument pour l'amendement de la constitution de l'OIT, adopté par la Conférence à sa 57^e session, Genève, le 22 juin 1972 (n° 1650). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi autorisant l'aliénation d'un terrain domanial, sis à Luxembourg, route d'Esch (n° 1662); b) Projet de loi autorisant l'aliénation, par voie d'échange, d'un terrain domanial sis à Bettembourg (n° 1663); c) Projet de loi ayant pour objet la cession, par voie d'échange, d'un terrain domanial sis à Luxembourg-Findel (n° 1664). Sans rapports et sans débats. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble des trois projets et dispense du second vote constitutionnel. Réunion de la Commission Juridique.

6 février : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission de l'Economie Nationale. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale.

7 février : Réunion de la Commission Juridique.

8 février : Réunion de la Commission Agricole. — Réunion de la Commission des Transports. — Réunion de la Commission des Travaux Publics.

— Réunion de la Commission de l'Aménagement du Territoire. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale.

12 février : Réunion de la Commission Juridique.

13 février : 35^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi portant création d'une prime au profit des sous-officiers de la musique militaire (n° 1602). Seconde lecture. Rapport de la commission de la fonction publique. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant l'article 39, 1^{er} alinéa de la loi du 31 janvier 1948 relative à la réglementation de la navigation aérienne (n° 1609). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'avenant à la Convention entre le Luxembourg et le Portugal sur la sécurité sociale, signée le 12 février 1965, fait à Luxembourg le 5 juin 1972 (n° 1659). Rapport de la commission des affaires étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — a) Projet de loi autorisant la cession, par voie d'échange, de l'immeuble « Prince Henri » sis à Luxembourg, 19 avenue de la Porte-Neuve (n° 1665); b) Projet de loi autorisant l'aliénation, par voie d'échange, de la forêt domaniale dite « Grafenbusch » à Larochette (n° 1666). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Renvoi des deux projets devant la commission compétente. — Projet de loi concernant le régime de la pharmacie (n° 1301). Rapport de la commission de la santé publique. Discussion générale.

Réunion de la Commission concernant la vente des domaines de l'Etat.

14 février : 36^e séance publique. — Dépôt de deux projets de loi. — Projet de loi concernant le régime de la pharmacie (n° 1301). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture de quelques articles et renvoi du projet devant la commission. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la « Société de la Foire Internationale de Luxembourg, société anonyme », à Luxembourg (n° 1619). Rapport de la commission. Discussion générale.

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission de la Force Publique.

- 15 février : 37^e séance publique. — Hommage rendu à la mémoire de feu Monsieur Emile Reuter, président honoraire de la Chambre des députés. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la « Société de la Foire Internationale de Luxembourg, société anonyme » à Luxembourg (n° 1619). Continuation et fin de la discussion générale.
Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de Travail.
- 16 février : Réunion de la Commission de l'Education Nationale.
- 20 février : 38^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à accorder la garantie de l'Etat et une aide financière au profit de la « Société de la Foire Internationale de Luxembourg, société anonyme » à Luxembourg (n° 1619). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant la loi du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective (n° 1628). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. Projets de loi a) portant approbation de l'Accord intérimaire entre les Etats membres de la C.E.C.A. et la République d'Autriche ainsi que l'Acte final, faits à Bruxelles, le 22 juillet 1972 (n° 1646); b) portant approbation des Accords conclus entre les Etats membres de la C.E.C.A. et la C.E.C.A. d'une part et les pays de l'A.E.L.E. non candidats à l'adhésion d'autre part, faits à Bruxelles le 22 juillet 1972 (n° 1647). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des textes. Vote séparé sur l'ensemble des deux projets de loi par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de l'amendement à l'article 61 de la Charte des Nations Unies adopté par l'Assemblée générale par la résolution 2847 (XXVI) du 20 décembre 1971. Rapport de la commission. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à l'agrandissement du Lycée Michel-Rodange de Luxembourg par la construction et l'équipement d'une aile supplémentaire, y compris l'aménagement des alentours (n° 1657). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.
- 21 février : 39^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi portant création d'instituts et de services d'éducation différenciée (n° 1473). Rapport de la commission. Discussion générale.
Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 22 février : 40^e séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi portant création d'instituts et de services d'éducation différenciée (n° 1473). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant la compétence en matière contentieuse, civile et commerciale (n° 1324). Rapport de la commission. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat.
Réunion de la Commission Juridique.
- 23 février : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale.
- 24 février : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 26 février : Réunion de la Commission de l'Economie Nationale.
- 27 février : 41^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Lecture d'une proposition de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi portant réforme du salaire social minimum (n° 1631). Rapport de la commission. Discussion générale.
Réunion de la Commission de l'Education Physique. — Réunion de la Commission de Travail.
- 28 février : 42^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi portant réforme du salaire social minimum (n° 1631). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. Réunion de la Commission de Travail.

Le Mois en Luxembourg

Mois de janvier

Conférences, Soirées littéraires

A Wiltz a lieu le 3 janvier une soirée littéraire avec les auteurs luxembourgeois de langue allemande : Pol Greisch, Pit Schaefer, Gaston Scholer, Carlo Thein, Romain Dockendorff et Roger Schiltz, appartenant tous à l'édition Lochness.

Le 9 janvier, M. Jacques Villemintot donne une conférence à Esch-sur-Alzette sur le thème : « Australie, terre de fortune ».

A l'Université Internationale de Sciences Comparées de Luxembourg, le professeur François Mergen, Doyen de la School of Forestry de la Yale University, Connecticut, USA, donne, le 10 janvier, une conférence sur le sujet : « L'homme, l'aménagement de ses ressources et la qualité de l'environnement ».

Le 11 janvier, le professeur Dr. Hans Mayer, de l'Ecole technique supérieure de Hanovre, donne une conférence à la bibliothèque Thomas Mann à Luxembourg, sur le thème : « Heinrich Mann und Thomas Mann in Freundschaft und Feindschaft ».

A Eppeldorf, le Frère Robert Koullen parle le 13 janvier sur les problèmes d'éducation qui se posent aux parents des populations rurales en comparaison avec la population des villes.

Au Foyer Européen à Luxembourg, le professeur Dr. Theodor Hellbruegge, de l'Université de Munich, donne le 19 janvier une conférence sur le sujet : « Problematik der Ganztagschule ».

Au Ministère des Transports à Luxembourg a lieu le même jour une conférence donnée par le Dr. rer. nat. Werner Rodloff, Directeur du forum atomique allemand, sur le sujet : « Kernenergie und Umwelt ».

L'ALUC invite pour le 19 janvier à une conférence-débat faite à Luxembourg par le professeur Joseph Heidesch, sur « Bangkok et Bali, deux cultures fascinantes ».

La Fédération des employés privés invite à une réunion d'information donnée à Luxembourg le 19 janvier par M. Georges Manderfeld, Conseiller fiscal et économique de la FEP, sur « L'Employé privé face à l'impôt sur le revenu ».

Les 20 et 21 janvier, le Père Fr. Nielly o. p. du Centre Saint-Dominique à l'Arbresie (Lyon) fait deux conférences à l'institut Saint-Jean à Luxembourg sur « L'Essor ou le déclin de l'Eglise ? Fallait-il transformer notre Eglise ? Un peuple vivant, un Corps qui naît. »

Le 27 janvier a lieu au Foyer de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs une séance académique à l'occasion de la 14^e journée de l'ingénieur au cours de laquelle une conférence est donnée par M. R. Gibrat, ancien président des ingénieurs civils de France, sur le thème : « Les mathématiques modernes, les ingénieurs et l'avenir de l'homme ».

A Consdorf, M. Adrien Ries parle le 27 janvier sur le thème suivant : « Die Integration der Landwirtschaft in der modernen Industriegesellschaft in der Optik des Jahres 2000 ».

A Luxembourg a lieu le 30 janvier une conférence-débat faite par M. Georges Zimmer, licencié en sciences commerciales et consulaires, fondé de pouvoir à la Banque Internationale à Luxembourg, sur le thème : « Actions ou Obligations ? ».

A Esch-sur-Alzette a lieu le 30 janvier une conférence faite par le Dr. Joseph Oestreicher sur le sujet : « Nos enfants et les drogues ».

Le 30 janvier, M. Georges Las Vergnas de Paris, conférencier et écrivain libre-penseur, donne une conférence sur le sujet : « Où va l'Eglise catholique ? »

Le 31 janvier a lieu à Luxembourg une conférence donnée par M. Friedrich W. Heimann, Directeur de l'institut pour le planning et le développement des régions et villes à Cologne, sur le thème : « Auto-freie Einkaufszentren ».

L'ALUC invite pour le 31 janvier à une soirée de discussion à Luxembourg avec M. Arthur Sinner, architecte-professeur, sur le thème : « Der soziale Wohnungsbau in den Nachbarländern und seine Bedeutung für die Zukunft unseres Bauwesens ». M. Alphonse Theis, de la Caisse d'Epargne de l'Etat, fait à cette occasion un exposé sur : « Wo und wie finde ich Geld zum Bauen, zum Ankauf, zum Modernisieren eines Hauses ? ».

A Esch-sur-Alzette, le pédagogue Frère Robert Koullen fait un exposé devant les parents et les éducateurs sur le sujet : « Förderung der Begabung, Bildungsfähigkeit und Vorbereitung auf menschliche Kontakte der 7- bis 12jährigen ».

Théâtre, Cinéma, Spectacles

Le 1^{er} janvier, un groupe de jeunes filles et jeunes gens universitaires de Lisbonne, « Traditions Portugaises, Danses et Chansons » du Centre d'Information, Culture et Pédagogie, donnent quelques représentations culturelles de niveau à Diekirch.

Les 4 et 5 janvier, la troupe roumaine « Mugurelul » donne une représentation de danses et de chants du folklore roumain à Esch-sur-Alzette et à Luxembourg avec répétition le 6 janvier à Differdange.

Camera Luxembourg présente le 4 janvier à Luxembourg une série de diapositives traitant de la protection de la nature et de l'environnement intitulée : « Hâl deng Welt propper ».

Le 6 janvier, la troupe de Jean-Michel Ribes donne une représentation du spectacle « Les Fraises Musclées » au Théâtre municipal de Luxembourg.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le Theaterverein « Liewensfro' » d'Esch donne une repré-

sensation le 6 janvier de la comédie « De bloen Hary » d'Emile Boeres.

Le 7 janvier, l'amicale Remichoise présente l'opérette « De Rossbayard » de J.-P. Hoffmann.

A Rodange, Exploration du Monde présente le 8 janvier le film en couleurs « Australie, terre de fortune » par Jacques Villemainot. Le même film est présenté le 11 janvier au Théâtre municipal de Luxembourg.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le Badische Staatstheater Karlsruhe donne le 10 janvier une représentation du « Dr. Med. Hiob Praetorius », histoire en 7 chapitres de Curt Goetz.

Au Centre Culturel Français à Luxembourg est présenté, le 10 janvier, le film « Demeures de Lumières », consacré aux demeures historiques de Belgique, par le cinéaste Alexandre Halot et commenté par le chevalier J. de Ghellinck d'Elseghem.

Les 12 et 13 janvier est donnée une représentation des comédies « Deux femmes pour un fantôme » et « La Baby-Sitter » de René de Obaldia, par les Galas Karsenty/Herbert.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le Théâtre populaire de Lorraine donne le 12 janvier une représentation de la pièce « Les immigrés » de Jacques Kraemer.

Le 13 janvier, l'Association « Les amis du chien de la Ville de Luxembourg » organise à Luxembourg une matinée de projection de films et de diapositives en faveur de l'Amiperas — Section Luxembourg.

Le 14 janvier a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette un grand gala Georges Brassens, avec en première partie Paul Louka.

A Wiltz, le « Letzeburger Theater » donne une représentation de la pièce « De wölle Mann » de Robert Barnich, en faveur de la Croix Rouge.

Le Stadttheater Mainz donne du 15 au 18 janvier, au Théâtre municipal de Luxembourg, une représentation de l'opérette « Gräfin Mariza » d'Emmerich Kalman, avec Hedi Klug.

Le 17 janvier, Ciné-Club « Close Up » présente au cinéma Europe à Luxembourg le film « Les Garçons de la Bande » de William Friedkin.

Le 18 janvier, Caméra Exploration présente à Luxembourg une soirée de diapositives en couleurs sur la Norvège, ses fjords et ses montagnes, par M^{lle} Rézy Wachter.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, les solistes et le corps complet du Ballet National des Pays-Bas donnent le 22 janvier une représentation de gala.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 23 janvier le récital Georges Brassens, avec en première partie la vedette belge Paul Louka.

Les 23, 24 et 25 janvier, le groupe « Glory Halle-luja 2000 » donne une représentation des textes bibliques à Esch-sur-Alzette, à Luxembourg et à Clervaux.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est donnée le 24 janvier une représentation de la pièce « Fracasse » de Serge Ganzi, d'après « Le capitaine Fra-

casse » de Théophile Gautier, par Marcel Maréchal et sa compagnie de Couthurme de Lyon.

A Luxembourg, M. Louis Meyer présente le 24 janvier une série de diapositives en couleurs reproduisant ses impressions sur le Luxembourg au cours des quatre saisons.

Les 29, 30 et 31 janvier est présenté au Théâtre municipal de Luxembourg l'opéra « Così Fan Tutti » de W. A. Mozart, par le « Mozartoper Salzburg » avec Peter Schreier.

Le même jour, Peter Striebeck, du Thalia Theater Hamburg, donne une représentation au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette de « Woyzeck », fragments de Georg Büchner.

A Mondorf-les-Bains, le Club des Jeunes présente la pièce « Texas Dolly » de Charles Berger.

Les 29, 30 et 31 janvier est présenté au Théâtre municipale de Luxembourg l'opéra « Così Fan Tutti » de W. A. Mozart, par la « Mozartoper Salzburg » avec Peter Schreier.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, les Compagnons de la Scène présentent le 30 janvier « Les ambiguïtés de Job Cardoso » de Pierre Halet.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est présentée, le 30 janvier, la comédie « Le Locataire » de Joe Orton, avec Madeleine Robinson.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Le 11 janvier a lieu à Luxembourg un concert donné par l'Orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, sous la direction de Gika Zdravkovitch, avec des œuvres de Sibélius et Prokofieff.

La société « Sang a Klang » de Pfaffenthal et la société Ste-Cécile de Neudorf organisent le 13 janvier une « soirée à Vienne », sous la direction de Nico Hames.

Dans le cadre des concerts au Château de Wiltz, le pianiste hongrois André Gorog et la violoncelliste française Claire Bouchet donnent un concert le 13 janvier.

Le 14 janvier a lieu à Itzig un grand concert vocal donné par la société chorale en faveur de l'A.P.E.M.H.

Le Directeur de l'European Study Center - Miami University invite pour le 15 janvier à Luxembourg à un récital de musique classique donné par le Quatuor de Luxembourg et commenté par le professeur Francis Rosner.

Les Amis de l'Autriche invitent pour le 17 janvier à un concert de gala donné par l'orchestre d'harmonie de la musique militaire au Cercle municipal de Luxembourg, intitulé : Soirée viennoise.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, deux ensembles luxembourgeois : Le Trio Academus et Le Madrigal de Luxembourg donnent le 19 janvier un concert organisé par les « Jeunesses Musicales ».

Le 21 janvier, dans le cadre des « Soirées de Luxembourg », Emile Guilels donne un récital de piano au Théâtre municipal de Luxembourg.

Le 21 janvier, sur invitation de l'Union Grand-Duc Adolphe, le Quintette Luxembourgeois donne un concert de musique de chambre à Larochette.

Au Cercle municipal de Luxembourg, les lauréats du Conservatoire Royal de Bruxelles : Bernard Lemmens, piano; André Gousseau, violon et Marcel Vanaud, basse, donnent un concert.

Au Théâtre municipal de Luxembourg est donné le 25 janvier, par l'orchestre de Radio-Luxembourg, le drame lyrique « Pelleas et Mélisande », d'après Maurice Maeterlinck, musique de Claude Debussy, avec Louis Hendriks, Eliane Manchet, Ludovic de San, Fernand Koenig, sous la direction de Louis de Froment.

Le 26 janvier, le Jazz-Club de Luxembourg invite à une soirée avec le pianiste américain Burton Grenne.

Au grand auditorium de Radio-Télé-Luxembourg à Luxembourg est donné le 27 janvier un grand concert vocal par les « Williams College Chamber Singers » de Williamstown, Massachusetts (USA), en présence de Son Altesse Royale la Princesse Margaretha.

Le 28 janvier, l'Harmonie municipale d'Esch-sur-Alzette donne un concert de gala au Théâtre municipal de Luxembourg, sous la direction de M. Georges Wagner.

Au Cercle municipal de Luxembourg, l'orchestre d'harmonie de la musique militaire donne un concert de musique anglaise, sous la direction du lieutenant Pierre Nimax.

Foires et expositions

Au Centre culturel de Hollerich a lieu le 5 janvier l'inauguration d'une exposition de tableaux, de photographies et de sculptures, intitulée « Hobby du Postier », organisée par l'Amicale des P. et T. du Grand-Duché.

Le 6 janvier a lieu à la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette le vernissage de l'exposition de l'artiste Arthur Unger.

A la Galerie Saint-Michel à Luxembourg est ouverte à partir du 6 janvier l'exposition d'aquarelles de l'artiste belge Jacqueline Bielmair.

Le 10 janvier a lieu au Musée de l'Etat à Luxembourg l'inauguration de l'exposition Hap Grieshaber, gravures sur bois en couleurs.

A la Galerie Louvigny à Luxembourg, l'artiste peintre Michel Heintz expose ses tableaux d'animaux à partir du 10 janvier.

L'artiste M^{lle} Renée Oberlinckels expose ses œuvres en art graphique, gouache et aquarelle à partir du 12 janvier à Luxembourg.

L'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg invite le 13 janvier à l'inauguration de l'exposition des œuvres artistiques de deux peintres allemands, E. Kraemer et J. Schwarzkopf, au musée Pescatore à Luxembourg.

A la Galerie Horn à Luxembourg sont exposés à partir du 13 janvier les œuvres du peintre Dahwan.

Le 19 janvier a lieu à la Galerie Bradtké à Luxembourg le vernissage de l'exposition de sculptures et de dessins de l'artiste Profant Wenzel.

L'artiste belge Pierre Charriot expose des aquarelles à partir du 20 janvier à la Galerie Saint-Michel à Luxembourg.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette a lieu le 24 janvier le vernissage de l'exposition « Confrontation thèmes et styles », exposition didactique présentée par le Service d'Education Artistique du Musée de l'Etat.

Le 27 janvier est ouverte à la Galerie Beffa à Luxembourg l'exposition de peintures d'Ernest Ersfeld.

A l'Hôtel de Ville de Schifflange a lieu le 27 janvier l'ouverture d'une exposition d'urbanisme et de maisons à appartements sociales.

A la Galerie Louvigny à Luxembourg est ouverte à partir du 27 janvier l'exposition des œuvres récentes de l'artiste français Pierre Sulmon.

Commémoration, Visites, Divers

Le 5 janvier a lieu un service religieux, célébré à la mémoire du 33^e Président des Etats-Unis d'Amérique Harry S. Truman, dans la chapelle du Convict de Luxembourg, organisé par l'English Speaking Church.

Le 10 janvier, Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné du Ministre de l'Education Nationale, Monsieur Jean Dupong, a rendu visite à l'Ecole des Arts et Métiers, au Centre de logopédie et au Lycée Michel-Rodange à Luxembourg.

Au Centre d'Enseignement Professionnel à Luxembourg a lieu le 21 janvier la distribution solennelle des diplômes de maîtrise aux nouveaux maîtres artisans par Son Altesse Royale le Grand-Duc, en présence de M. le Ministre de l'Education Nationale.

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse Charlotte, un service religieux a été célébré le 23 janvier en l'Eglise Saint-Michel à Luxembourg.

Mois de février

Congrès et anniversaires

Le 4 février, un service funèbre œcuménique, organisé par la English Speaking Church, est célébré en la chapelle du convict épiscopal à Luxembourg, à la mémoire du 36^e Président des Etats-Unis d'Amérique, Lyndon Baynes Johnson, en présence de nom-

breuses personnalités de la vie diplomatique, politique et religieuse.

Le 9 février a lieu à Luxembourg l'inauguration du siège de la « Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-45 », en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-

Duchesse et de nombreuses personnalités, dont Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au Centre d'Enseignement professionnel de Luxembourg-Limpertsberg a lieu le 25 février la remise des Prix et Diplômes de Promotion du Travail par Monsieur Jean Dupong Ministre du Travail et de la Sécurité sociale et M. Jacques Santer, Secrétaire d'Etat au Ministère du Travail et de la Sécurité sociale, aux meilleurs apprentis et compagnons de l'année 1972.

Conférences et soirées littéraires

Le 5 février, le Général René Gavaille, Compagnon de Saint-Exupéry de 1939 à 1944, donne une conférence au Centre Culturel Français à Luxembourg, sur le thème : « Antoine de Saint-Exupéry par son ami le Général Gavaille ».

A Luxembourg, M. Paul Kintzinger donne une conférence le 5 février sur le sujet : « Concurrence et régulation des populations animales ».

Le 6 février, Lord Mountbatten of Burma, Amiral de la Flotte anglaise, donne une conférence à Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, sur le sujet : « L'expérience des United World Colleges - Lycées sans frontières ».

Le 8 février, à l'occasion de l'assemblée générale de l'Association interconfessionnelle du Luxembourg, le R. P. Dom Louis Leloir parle de l'œcuménisme en Israël.

Le 9 février, à la tribune de l'American Women's Club à Luxembourg, M^{lle} Colette Flesch, députée-maire, fait un exposé sur : « Le rôle de la femme en politique ».

Le même jour, à la Chambre des Métiers à Luxembourg, le professeur Charles-Marie Ternes parle sur le sujet : « Athènes et Rome aux sources de notre civilisation ».

A la tribune de Pro-Energie, M. Guy Hansen, chef d'exploitation du Sebes, donne le 9 février au Ministère des Transports à Luxembourg une conférence sur « Approvisionnement en eau potable du Grand-Duché ».

Au casino de Mondorf-les-Bains, la société des sciences médicales du Grand-Duché et l'Association luxembourgeoise des kinésithérapeutes diplômés invitent à deux séances d'information le 9 et 10 février, présentées par le professeur Dr. Friedrich Loew, directeur de la clinique neurochirurgicale de l'Université de Hombourg-Sarre; le professeur Dr. Hans Dietrich Herrmann, qui parle sur « Diagnostik und Therapie lumbaler und cervikaler Bandscheibenschäden » ainsi que la kinésithérapeute en chef de la clinique universitaire de Hombourg-Sarre, M^{me} Roswitha Brunkow, qui parle sur « Grundprinzipien der krankengymnastischen Nachbehandlung von Bandscheibenschäden und unwillkürlichen Bewegungsstörungen ». Les journées d'information sont clôturées par la conférence du professeur Dr. Gerhard Dieckmann, Directeur de la division stéréotactique de la clinique universitaire de Hombourg-Sarre,

sur le thème : « Unwillkürliche Bewegungsstörungen, Patho-physiologie und stereotaktische Behandlung ».

Le 10 février, au Bridel, M. Louis Henuzet, directeur administratif, fait une causerie sur le thème : « La paix est-elle possible dans ce monde en désarroi ? »

Le 12 février, au Centre Culturel Français à Luxembourg, M. Charles Dédéyan, professeur de littérature comparée à la Sorbonne, fait un exposé sur « La pensée de Teilhard de Chardin ».

La société des Naturalistes luxembourgeois invite le 12 février à Luxembourg à la conférence de M. A. Mousset, sur les « Perspectives pour la faunistique entomologique ».

Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu le même jour une conférence donnée par M. Reinhold Messner, avec projection de diapositives et d'un film sur : « Bergfahrten aus aller Welt ».

A Luxembourg a lieu également le 12 février une conférence-débat organisée par le cercle de liaison des enseignants critiques, sur les perspectives de l'enseignement au Luxembourg, telles qu'elles ont été définies par le Ministre de l'Education Nationale dans son exposé budgétaire.

Les Amitiés Françaises d'Esch-sur-Alzette invitent à une conférence, avec projection de film, à travers le Sahara, visite des Touaregs et Tombouctou, leur capitale.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 15 février, dans le cadre de « Exploration du Monde », la présentation avec commentaire du film « Touaregs de Hoggar ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg, le professeur Dr. Karl Rahner parle le 15 février sur le sujet : « Was heißt Erlösung ? »

Au Foyer Européen à Luxembourg, M. J.-E. Muller, chef du service d'éducation artistique aux Musées de l'Etat, donne le 15 février une conférence sur la sculpture de l'Afrique noire.

Le 16 février a lieu à Clausen une soirée de lecture par des écrivains allemands de la Sarre, à savoir : M. Arnfried Astel, M. Klaus Bernarding, M. Manfred Rombeil et M. Hans Bernard Schiff.

Le 19 février a lieu au Centre Culturel Français à Luxembourg une conférence, donnée par le Dr. Guy Godlewsky, sur le sujet : « Gauguin aux îles pacifiques ».

Le 21 février, M. Emile Krieps, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Intérieur, donne une conférence à Luxembourg sur la protection de la nature, de l'environnement et la création de parcs et de réserves naturels.

M. Joseph-Emile Muller, chef du Service d'éducation artistique, donne le 21 février à Luxembourg une conférence sur la sculpture de l'Océanie.

Camera-Luxembourg présente le 21 février à Luxembourg une collection de diapositives en couleurs sur « Bangkok et Bali », par l'abbé Heidesch.

Le 22 février a lieu à Luxembourg une conférence avec diapositives faite par M. Paul Neuberg, psychologue

diplômé, sur « Les tests psychologiques (mesurer l'intelligence et la personnalité) ».

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 22 février une soirée de lecture avec Roger Manderscheid, Pol Greisch et Pierre Puth de l'édition d'auteurs luxembourgeois « Lochness ».

Les Amis de l'Autriche invitent à une soirée à la Maison de Cassal à Luxembourg où M. le professeur Dr. Werner Welzig, de l'Université de Vienne, parle le 23 février sur « Arthur Schnitzlers dramatisches Werk ».

Au Centre Culturel Français à Luxembourg, M. François Chamoux, professeur de littérature et de civilisation grecques à la Sorbonne, donne le 23 février une conférence sur le thème : « Comment comprendre l'art grec ? »

Les Amitiés Françaises invitent le 23 février à Echternach à une conférence illustrée de nombreux diapositives donnée par le professeur Norbert Thill sur « Le royaume fascinant du Maroc ».

Le docteur René Bürger donne, le 24 février, une conférence à Wasserbillig sur le thème : « Drogen und Rauschgift, Gefahr Nr. 1 für unsere Jugend ».

A Walferdange, la « Jeunesse Chrétienne » organise le 25 février une soirée Raoul Follereau, ayant pour thème : « Was hat uns Raoul Follereau heute noch zu sagen ? ».

Le 26 février a lieu à Luxembourg une conférence donnée par M. Paul Eeckhout, Directeur du Musée des Beaux-Arts de la Ville de Gand, sur « Jérôme Bosch au Musée de Gand ».

Au Lycée de Garçons à Limpertsberg, M. Paul Kintzinger donne le 26 février une conférence sur le sujet : « Introduction à la Génétique des Populations ».

Au Studio de Radio-Télé-Luxembourg a lieu le 27 février une soirée de récital de poésie par le professeur Otto Warlich, Berlin, sous le titre : « Die Kunst zu leben ». Cette soirée est répétée le 28 février au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, M. Edmond Israel, directeur de la Banque Internationale à Luxembourg, donne le 28 février une conférence sur « L'avenir de la Place financière de Luxembourg ».

M. Joseph-Emile Muller, chef du service d'éducation artistique, donne le même jour une conférence au Foyer Européen à Luxembourg, sur la miniature persane.

A Esch-sur-Alzette a lieu le 28 février la 7^e conférence sur l'éducation par le Frère Robert Koullen sur le thème : « Ein neues Alter im Menschenleben ».

Théâtre, Cinéma et Spectacles

Au Théâtre municipal de Luxembourg est donnée les 2 et 7 février une représentation de la comédie « De Bloen Hary » de Emile Boeres, par le « Escher Liewensfro' ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu, dans le cadre des manifestations culturelles anglo-luxembourgeoises, le 2 février, une soirée de théâtre anglais donnée par le New World Theatre, présentant

les pièces : « Queens of France » de Th. Wilder, et « The Erpingham Camp », de Joe Orton.

Le 4 février a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg la présentation de l'ensemble de ballet « Tanz-Forum Köln », sous la direction de Helmut Baumann, directeur et chorégraphe, lauréat du prix de critique 1970.

Au Foyer Européen de Luxembourg, l'association des ciné-clubs des jeunes de Luxembourg présente, le 5 février, un film de E. B. Schoedsaer - J. Pichel, « Les Chasses du comte Zaroff ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg, l'ensemble de la Compagnie espagnole de théâtre Tirso de Molina présente la comédie « Ninette y un señor de Murcia » de Michel Mihura en langue espagnole.

Le 8 février, le Thalia Theater de Zurich donne une représentation de la pièce « Woyzek », de Georg Büchner, au Théâtre municipal de Luxembourg.

Le 11 février a lieu au Théâtre municipal de Luxembourg une soirée musicale avec Mikis Theodorakis.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette est donnée une représentation de la comédie musicale « Hello Dolly », avec Eva Pflug, par le « Pfalztheater Kaiserslautern ».

Les 12, 13 et 14 février, le Pfalztheater Kaiserslautern présente l'opérette « Ungarische Hochzeit » de Nico Dostal, au Théâtre municipal de Luxembourg.

Le 15 février a lieu au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette une conférence par Maurice Clavel, philosophe, écrivain, journaliste et lauréat 1972, sur le sujet : « Qu'est-ce la liberté aujourd'hui ? », suivie d'un débat entre le conférencier et le public.

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu les 17 et 18 février la présentation de l'opéra « Martha » de Friedrich Flotow, par le « Nationaltheater Mannheim ».

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu une représentation de la tragi-comédie de Fernando de Rojas « La Célestine » avec Maria Casarès, par le Théâtre de Chateaufallon.

La section théâtrale « De Rido Gasperech » donne à Luxembourg une représentation de la pièce : « Chachmatt ».

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 20 février une représentation du célèbre ballet folklorique israélien « Hatzabarim ».

Le 24 février, « Experimental-Theater 70 » donne une représentation de la pièce « Entlarvung » de Nico Helminger au Lycée Hubert-Clement à Esch-sur-Alzette.

Le 25 février est présentée en première au Théâtre municipal de Luxembourg, la Revue 1973, intitulée « Kleck dem Monni » de Polbé (Paul Besch), par le « Letzeburger Theater ».

Le 26 et 27 février, le « Schweizer Tourneetheater » donne une représentation de la pièce « Die Ratten » de Gerhart Hauptmann, avec Heidemarie Hatheyer, au Théâtre municipal de Luxembourg.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le « Badische Staatstheater » donne le 27 février une représentation de l'opéra comique « Zar und Zimmermann » d'Albert Lortzing.

Concerts, Musique de Chambre, Soirées musicales

Au Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le 1^{er} février, dans le cadre des Soirées de Luxembourg, un concert par le « Münchner Kammerorchester », sous la direction de Hans Stadlmair, avec le concours du violoniste Arthur Grumiaux.

Le 2 février, « Expression populaire » présente à Clausen une « Mixed Media Show » dans un ensemble de musique, de lecture et de théâtre expérimental.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu le 6 février un grand concert de gala, offert par le « Zürcher Kammerorchester » sous la direction d'Edmond de Stoutz, avec le concours du violoniste Nicolas Chumachenko.

La musique militaire grand-ducale donne le 7 février un concert dans la salle du Cercle municipal de Luxembourg comprenant des œuvres de René Hemmer, compositeur luxembourgeois.

L'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg donne le 9 février un grand concert au Théâtre municipal de Luxembourg sous la direction de Jacques Delacotte, avec au programme des œuvres de Mozart, Strauss et Brahms.

Le 10 février, le « Quartetto di Torino » donne un concert de musique de chambre au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg.

Le 11 février a lieu au Cercle municipal de Luxembourg un « Four o'clock concert », animé par l'orchestre « Luxembourg Big Band », sous la direction de Gasty Meyer.

Au Foyer Européen à Luxembourg, le barde breton Glenmor donne le 14 février un récital de chants populaires celtés.

Au Cercle municipal de Luxembourg, la musique militaire grand-ducale donne le 14 février un concert d'œuvres originales pour orchestre d'harmonie, sous la direction de Willy Schneider.

Au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg, Madame Ikuyo Kamiya, lauréate du Concours Reine Elisabeth 1972, donne le 16 février un récital de piano.

A Rumelange, le « Quatuor Vocal », sous la direction du professeur P. Nimax, donne le 18 février un concert.

Le 21 février, l'orchestre d'harmonie de la musique militaire grand-ducale donne un concert d'œuvres russes, sous la direction du lieutenant Pierre Nimax.

Dans le cadre des concerts du jeudi, l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg donne le 22 février, au Théâtre municipal de Luxembourg, un concert d'œuvres de Tchaïkovsky, sous la direction de Pierre Cao, avec comme soliste Alexandre Slobodianik.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, à l'occasion de son dixième anniversaire, le « Quatuor vocal de Luxembourg » donne, le 23 février, un concert vocal.

Le 23 février, le Jazzclub Luxembourg invite à Clausen à la présentation du Stu Martin on Drums and Synthesizer.

A Ettelbruck, le Trio Academus donne un concert le 25 février à l'Hôtel de Ville.

Foires et Expositions

A partir du 2 février, le peintre Irène van der Steenhoven-Podhorska expose ses œuvres à Luxembourg.

M. Georges Molitor, peintre amateur, expose ses œuvres à partir du 3 février à l'Hôtel de Ville de Rumelange.

Le 4 février, Georges Laures, artiste-peintre, expose ses toiles à l'Hôtel de Ville de Beckerich.

A la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette est inaugurée le 10 février une exposition des œuvres des peintres Elvire Jan, Jean Bertolle, Alfred Manesier et Jean Le Moal.

A la Galerie Louvigny à Luxembourg a lieu le 10 février le vernissage de l'exposition des œuvres récentes de Michel Bruçq.

Le peintre français Claude Schurr expose à partir du 10 février ses œuvres à la Galerie Saint-Michel à Luxembourg.

A la Galerie Horn à Luxembourg a lieu le 12 février le vernissage de l'exposition de gouaches et eaux-fortes de l'artiste Kortlang.

Le 16 février a lieu à la Galerie Kutter à Luxembourg l'ouverture de l'exposition des œuvres du peintre espagnol Luis Feito.

A la Galerie Louvigny à Luxembourg a lieu le 17 février le vernissage de l'exposition des œuvres récentes du peintre Joseph Grosbusch.

A partir du 17 février, les peintres luxembourgeois Will Dahlem, Roger Dornseiffer, Fränz Hulten, Roger Koemptgen, Paul Reichling, Roger Roemer et Jemp Thilmany exposent leurs tableaux à Luxembourg.

A Differdange a lieu le même jour le vernissage d'une exposition de photos d'art soviétiques.

A l'Hôtel de Ville de Belvaux est ouverte une exposition sur les origines et le développement de la foie baha'ie, à partir du 22 février.

L'artiste Jean Badu expose ses peintures à partir du 22 février à Luxembourg.

Le 28 février est ouverte à la Galerie d'Art municipale d'Esch-sur-Alzette l'exposition de 95 peintures à l'huile, gouache, aquarelles, collages, dessins, intitulée « Cabinet de l'Amateur ».

Commémoration et visites

Le 7 février, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, accompagné de M^{me} Werner, a rendu visite à la clinique pédiatrique de Luxembourg.

A l'occasion de la Journée de l'Armée soviétique, une courte cérémonie commémorative s'est déroulée le 16 février devant le monument soviétique au cimetière de Lallange à Esch-sur-Alzette, en présence de l'Ambassadeur de l'U.R.S.S. à Luxembourg.

Le 16 février s'est déroulée au Centre Culturel Français à Luxembourg, à l'occasion de la parution du 20^e fascicule de la « Biographie Nationale du Pays

de Luxembourg », une manifestation en l'honneur des collaborateurs du directeur-fondateur de la collection, M. Jules Mersch.

Le 25 février s'est déroulée à Luxembourg la Journée commémorative de Hinzert, comprenant un service religieux célébré en l'église Saint-Michel et le dépôt de gerbes de fleurs devant la Croix de Hinzert, au cimetière Notre-Dame de Luxembourg.